

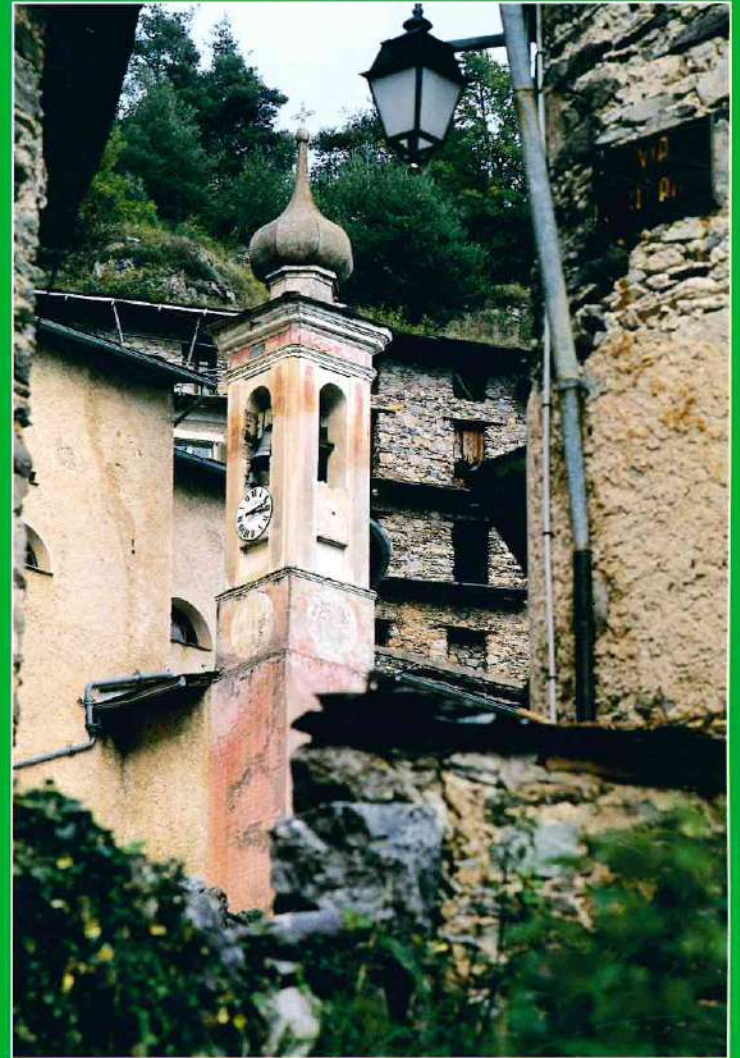
# LE HAUT-PAYS

Journal de la ROYA-BEVERA

N°42

PARUTION TRIMESTRIELLE

OCTOBRE 1998 - NUMERO ISSN: 0763-1480



LES FRANCHISES DOUANIERES  
DE TENDE 1861 - 1940

LA CHAPELLE DE GRANILE -3-

L'ECOLE PRIMAIRE JEAN MOULIN  
DE BREIL-SUR-ROYA

UN ETE DE FETE EN ROYA-BEVERA

LA VIDANGE DU LAC DES MESCES



LE HAUT-PAYS  
Numéro 42  
OCTOBRE 1998  
Prix : 28,00 Francs  
Distribution par l'éditeur

Un nouvel ouvrage sur notre  
patrimoine régional...

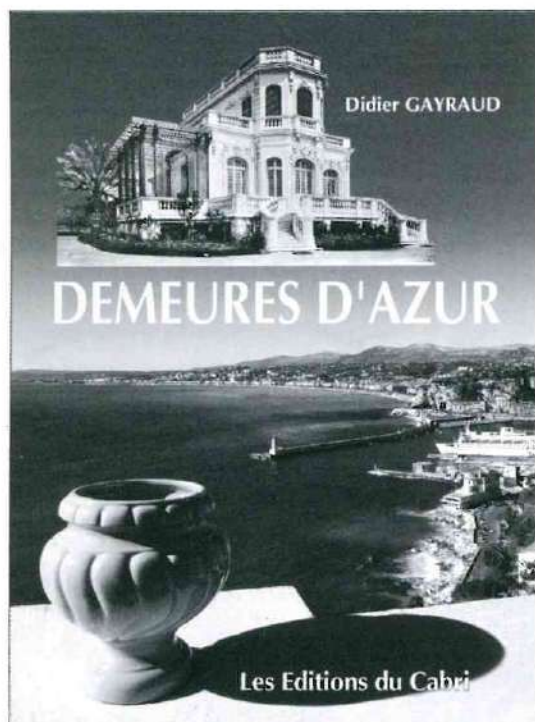
## DEMEURES D'AZUR

par **Didier GAYRAUD**

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, plusieurs milliers de villas, allant de la simple demeure bourgeoise à l'impressionnant château de quarante pièces, sont construites à Nice par les riches hivernants qui découvrent alors la Côte d'Azur.

Les demeures classiques côtoient alors des constructions de style oriental ou néo-médiéval. Leurs propriétaires rivalisent d'originalité car leurs résidences aristocratiques sont le lieu où se retrouve tout le « Gotha » européen, lors de soirées magnifiques.

Aujourd'hui, à Nice, quelques rares villas témoignent encore de cette époque frivole et somptueuse, que l'auteur a cherché à faire revivre en décrivant plus de cent cinquante de ces demeures remarquables.



Un splendide album relié, grand format 24x32 cm,  
128 pages, richement illustré par plus de  
200 photos d'archives, noir et blanc,  
du début du siècle, couverture quadrichromie.

Préface de Monsieur le Comte  
Jean-François de Chambrun.

En vente en librairie et aux Editions du Cabri  
au prix de 168 francs (port gratuit).

**Les Editions du Cabri**  
**Quartier Giandola**  
**06540 - Breil/Roya**

Tél. 04.93.04.46.91 - Fax. 04.93.04.92.23

### PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DE LA REVUE «LE HAUT-PAYS»:

**NICE:** Librairie Niçoise, Librairie La Sorbonne, Librairie Art et Lecture (5, av. Borriglione), FNAC (Centre commercial Nice Etoile), Librairie Rontani (5, rue A. Mari), Librairie La Source (5, rue Bonaparte), Librairie TNL (Centre commercial Nice TNL).

**MENTON:** Palais de la Presse (rue St. Michel), Maison de la Presse (av. de Verdun), Librairie de la Presse (place St. Roch), Librairie Le Sagittaire, Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais.

**MONACO:** Librairie Le stylo (bld Princesse Charlotte), Librairie des Editions Pastorelly (av. St. Laurent).

**DRAP:** Librairie-Presses Roy.

**ST MARTIN VESUBIE:** Librairie-Presses Tordo.

**ROQUEBILLIERE:** Passeron-Presses.

Chez les dépositaires de presse des villages suivants: Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Breil et Sospel.

A la station-service Total de Breil-sur-Roya.

A l'Ecomusée de Breil-sur-Roya (en saison).

Au centre de vacances Neige et Merveilles à La Minière (St. Dalmas-de-Tende).

### SOMMAIRE DE CE NUMERO

LES FRANCHISES DOUANIERES DE TENDE 1861-1940 .....	3
LA CHAPELLE DE GRANILE .....	10
LA VIE DANS LES ECOLES DU HAUT-PAYS :	
L'ECOLE PRIMAIRE JEAN MOULIN DE BREIL .....	12
UN ETE DE FETE EN ROYA-BEVERA .....	16
ROYA-BEVERA MAGAZINE .....	19
LA «PETITE HISTOIRE» DU HAUT-PAYS .....	22

Les personnes dont les noms suivent ont collaboré gracieusement à la réalisation du présent numéro :

Mmes. Hélène BRAUN, Thérèse GUASTA, Annie et Marine JEANNARD, Marianne PENNINO et Doris PERROTET ;

M. Antonio ALLARIA-OLIVIERI, José BANAUDO, Charles BOTTON, Michel BRAUN, Francis DAHON, Yann DUVIVIER, Jean-Pierre GARACIO, Marc ORTOLANI, Frédéric PANSARD, Marino REY et François VIBOREL ;

ainsi que l'Association de développement touristique des vallées de la Roya et de la Bévéra, Electricité de France, l'Ecole départementale de musique, les enseignants de l'Ecole primaire Jean Moulin de Breil-sur-Roya, le Foyer rural de Saorge et le Musée des Merveilles à Tende.

#### En couverture :

- Deux vues du hameau de Granile en 1993.
- Image inhabituelle du lac des Mesces, le 18 juillet 1998, totalement vide suite à sa vidange décennale.  
Photos Michel BRAUN et Yan DUVIVIER.

Dépôt légal : octobre 1998

Directeur de la publication: Michel BRAUN

Revue Le Haut-Pays, Quartier Giandola,  
06540 Breil-sur-Roya

Téléphone : 04.93.04.46.91 / Télécopie : 04.93.04.92.23

Numéro CPPAP: 66439

Imprimerie TTG, Zone Industrielle du Haut-Careï, 06500 Menton

# LES FRANCHISES DOUANIÈRES DE LA COMMUNE DE TENDE 1861-1940, UN EXEMPLE DE RELATIONS FRONTALIÈRES (Marc ORTOLANI)



*S. Dalmazzo di Tenda, m. 694 Valle Roia (P. Cuneo) - Un saluto dal Confine Italo-Francaise*

En 1860, le consentement des populations avait été l'une des conditions de la réunion du Comté de Nice à la France. Mais le résultat du plébiscite des 15 et 16 avril n'avait pas suffi pour faire suivre aux communes de Tende et de La Brigue le sort du reste du Comté. Pourtant, malgré une forte abstention, due aux activités pastorales et à la transhumance, la population de ces deux villages s'était prononcée à une écrasante majorité pour leur rattachement à la France (1).

Mais la position italienne, défendue par Cavour, et surtout le ministère de la Guerre, était restée très ferme sur ce point : pour des raisons essentiellement stratégiques, renoncer à ces deux communes, et aux pentes situées en-deçà de la crête des Alpes, était inconcevable pour le gouvernement transalpin. En raison «*d'intérêts militaires vitaux concernant la défense du royaume*», affirmait Cavour, une partie des hautes vallées du Comté, dont la haute Royā et le col de Tende, devait rester italienne (2). Il avait, en effet, parfaitement compris les avantages stratégiques qui pouvaient résulter d'une frontière le laissant maître des cimes (3) et, sous prétexte de conserver les terrains de chasse du roi Victor-Emmanuel II, la diplomatie italienne avait fait de la question de Tende et de La Brigue un point incontournable des négociations.

Ainsi, sous la pression italienne, le traité de Turin du 24 mars 1860 avait prévu qu'il incomberait à une commission mixte de fixer le tracé frontalier, en fonction de la configuration des montagnes mais aussi des nécessités de la défense. Et, tandis que se poursuivaient les travaux diplomatiques, les deux villages, qui avaient fêté dans la liesse le résultat du plébiscite, étaient «occupés», dans le courant du mois de juin,

*Le poste-frontière italien des gorges du Paganin, entre Fontan et St.Dalmas-de-Tende, vu dans les années d'entre-deux guerres. On aperçoit à l'arrière-plan l'usine de la Compagnia Imprese Elettriche Liguri (CIELI).  
Collection Jean-Pierre GARACIO*

par les autorités civiles et militaires italiennes. Le 27 juin 1860 était d'ailleurs adopté, par la commission militaire chargée de la rectification de la frontière, un premier protocole confirmant les prétentions italiennes sur ces deux communes (4).

De cette «*annexion manquée*» (5) allait naître une transformation radicale, à la fois des relations frontalières, et de la vie de ces communautés, dont le système de franchises douanières, instauré à cette époque, donne une parfaite illustration. Réglementé, dénaturé, voire contesté, ce système allait devenir l'un des moteurs de la vie de la haute Roya, ainsi que l'un des principaux enjeux de la politique frontalière locale.

## **De «l'annexion manquée» à la création de franchises douanières**

Le maintien des communes de Tende et de La Brigue, du village de Mollières et d'importants territoires des hautes vallées de la Tinée et de la Vésubie, sous l'autorité italienne, était ressenti par les populations locales, avec une vive inquiétude et un certain désarroi. L'impression de «violation de leurs droits» (6) consacrés par le plébiscite était tenace. C'est pourquoi, la création de franchises douanières au bénéfice de ces populations apparaissait déjà comme l'un de ces «processus frontalières» constituant la compensation d'une situation arbitraire (7).

Qualifiée aujourd'hui de «fantaisiste», «irrationnelle», «bâtarde» voire «ridicule» (8), cette frontière manquait surtout de logique quant au devenir économique et social des communes restées italiennes. Si l'on conçoit, entre autres, la frontière comme l'affirmation d'une «homogénéité économique» de l'espace qu'elle circonscrit (9), il faut reconnaître que le tracé de 1861 ignorait totalement les réalités locales. Coupées de l'Italie pendant de longs mois par la crête neigeuse des Alpes, les populations des hautes vallées étaient naturellement «tournées vers la France» (10). Le seul lien avec le Piémont était la route du col de Tende, certes carrossable, mais extrêmement tortueuse et souvent rendue impraticable par les chutes de neige et les avalanches (11). La presse niçoise, et également une part de la presse piémontaise s'étonnaient de cette solution qui ne pouvait qu'aboutir à l'isolement de ces populations (12). En effet, en raison de ces difficultés géographiques, détourner l'activité de ces communes vers le reste de l'Italie paraissait inconcevable, et cela d'autant plus que l'orientation des vallées avait créé avec Nice des relations privilégiées, le haut pays en constituant «l'arrière-pensée traditionnelle» (13).

### Fondements et institution des franchises

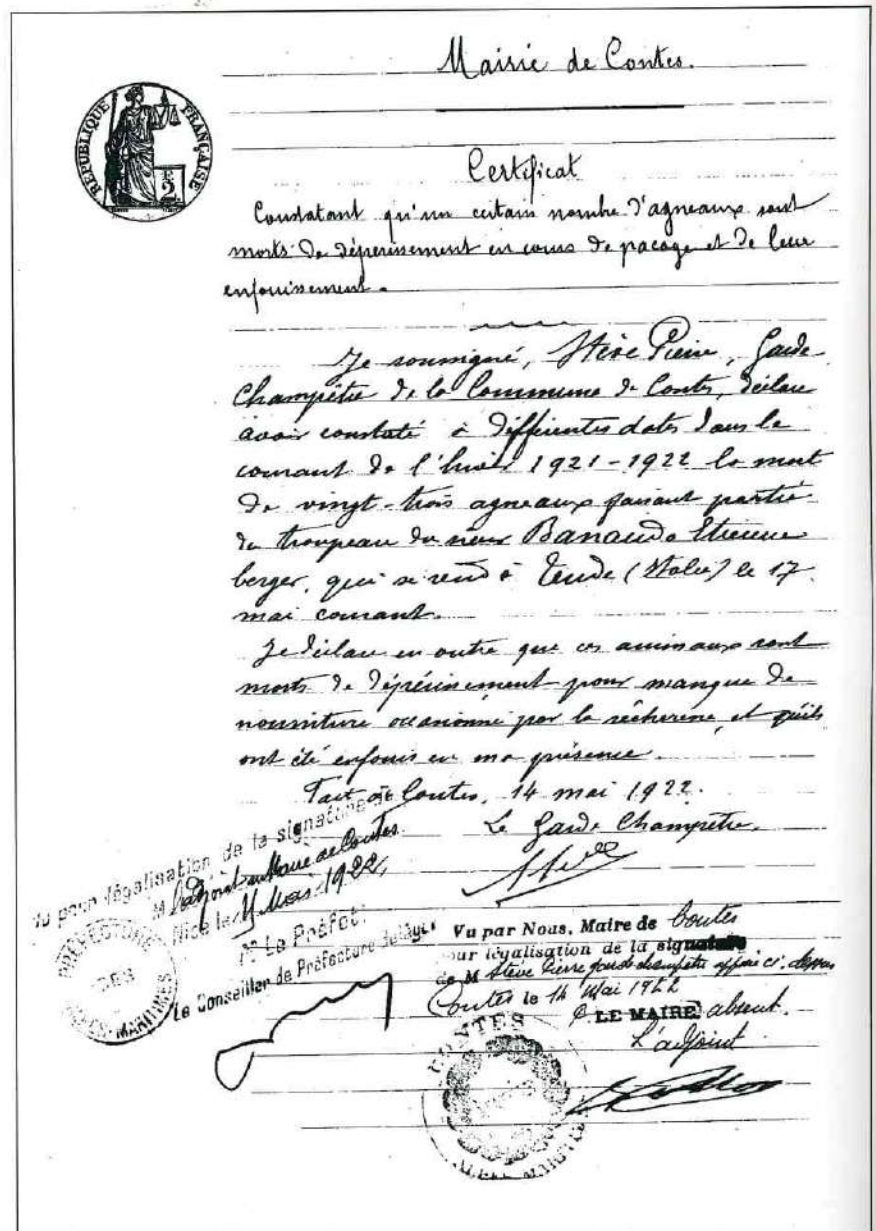
Pour éviter les conséquences de cette situation, un protocole, signé le 27 juin 1860 pour dresser les bases de la délimitation frontalière, garantissait le respect des droits de propriété et d'usage ou laissait entendre la possibilité «d'arrangements» pour «l'exploitation des propriétés riveraines de la frontière» (14). De telles propositions, prenant directement en compte les intérêts particuliers des populations, ne s'expliquaient que par un souci très vif, de la part des diplomates, de corriger l'erreur que constituait le tracé des limites, par l'octroi de franchises pouvant assurer aux propriétaires frontalières une jouissance facile de leurs exploitations (15).

Si une telle mesure s'inscrivait parfaitement dans la politique italienne (16), c'était également une confirmation, de la part des autorités françaises, de l'existence d'une «situation exceptionnelle, qui ne pouvait connaître qu'une solution particulière : c'est parce que les rapports de ces communes, désormais italiennes, n'étaient possibles qu'avec la France, que des garanties spéciales devaient leur être accordées» (17).

Un second protocole, intervenu le 16 février 1861, prévoyait également l'institution de franchises, permettant de faciliter l'exploitation des propriétés bouleversées par la nouvelle frontière : franchises douanières de part et d'autre pour les produits du sol, et liberté d'envoyer les troupeaux aux pacages situés à l'étranger (18). Ce principe aurait dû rendre possible la poursuite d'activités traditionnellement orientées vers Nice et arbitrairement privées de leur «débouché naturel» (19).

Cette tendance devait être consacrée par le traité du 7 mars 1861 qui, bien qu'étant appelé «convention de délimitation», était surtout destiné à fixer le statut des frontaliers. Sur dix-sept articles, deux seulement concernaient la délimitation de la ligne politique, les autres définissaient la situation des populations et des activités frontalières (20).

«Le respect des propriétés et des droits acquis, dans un esprit conforme aux intérêts des sujets» (21), que consacrait ce traité, se traduisait donc par l'institution d'une véritable franchise douanière : l'article 3 prévoyait que les frontaliers, français ou italiens, propriétaires d'exploitations au-delà de la frontière, auraient eu la liberté d'en extraire les denrées récoltées, le bois, les laitages et la laine ayant la même origine, et de leur faire traverser la frontière sans avoir à acquitter aucun droit de douane, ni à la sortie, ni à l'entrée. Mais surtout, les produits entrant dans le Comté de Nice, et provenant des Alpes, passeraient en France librement, sans aucun droit de



douane. Enfin, pour préserver l'une des principales activités de ces territoires que constitue l'élevage, le traité prévoyait, autant pour les Français que pour les Italiens propriétaires de troupeaux, la possibilité d'utiliser librement, selon la saison pastorale, des pâturages situés de l'autre côté de la frontière, cela à la seule condition de réintégrer le territoire d'origine dans un délai de six mois.

Les propriétaires souhaitant bénéficier de ces franchises devaient déclarer préalablement, au bureau de douane, «l'étendue, la valeur, le genre de culture des terres et le nombre de têtes de bétail» dont ils importaient ou exportaient les produits. Ils devaient, en outre, justifier de leurs possessions par le dépôt de titres de propriété ou de certificats de notoriété, délivrés par les maires. Chaque année, des déclarations devaient être faites pour indiquer au moins approximativement les quantités de produits susceptibles de passer la frontière.

Si ces garanties étaient suffisantes pour assurer la continuité de la vie économique de ces régions, le statut frontalier n'était pas pour autant épuisé par l'application du traité de 1861. Les 7 et 9 novembre 1878, une déclaration signée à Rome, interprétant le traité de 1861, «confirmait la situation des frontaliers, dans un sens nettement extensif» et reconnaissait aux communes certains pouvoirs d'ordre public en matière administrative et financière (22). Les autorités communales devaient d'ailleurs prendre une part croissante dans la pratique des franchises, souvent partagées entre l'intérêt des populations et les impératifs de la politique frontalière.

## Réglementation et pratique des franchises

Le rôle des municipalités devenait déterminant puisqu'elles délivraient les certificats cadastraux et recevaient chaque année les «déclarations générales annuelles» des producteurs auxquels elles délivraient un certificat permettant d'exporter. En outre, elles recevaient une «déclaration partielle» pour chaque opération d'exportation (23).

Un acte interprétatif du traité de 1861 était d'ailleurs signé à Rome le 27 février 1894, visant à organiser ce contrôle, de façon à éviter toute contestation (24). Trois ans plus tard, le 15 juillet 1897, une commission mixte franco-italienne réunie à La Brigue adoptait une déclaration destinée à «*prévenir les abus auxquels avait donné lieu l'exercice du droit de franchise*» (25).

Sur la base de ces accords, l'administration française des douanes donnait diverses directives quant à la forme, la date et le contenu des déclarations faites à Tende et à La Brigue, se réservant le droit de refuser, si elles mentionnaient «*des produits ne correspondant pas aux cultures*» indiquées au cadastre ou sur les actes de notoriété (26). Si ce n'étaient là que des mesures de routine, destinées à préciser l'utilisation des franchises, la douane française pouvait aussi se montrer plus intransigeante : dans les quelques années précédant la première guerre mondiale, les activités pastorales qui imposent le franchissement de la frontière pour l'alpage, devaient faire l'objet de litiges frontaliers répétés.

En 1910, par exemple, la douane française souhaitait exclure des déclarations annuelles les produits pastoraux provenant du bétail appartenant à des étrangers et simplement

loué pour la saison de pacage aux habitants de Tende et de La Brigue. Se fondant sur la déclaration commune de 1897, les autorités italiennes soutenaient, par contre, que devaient bénéficier de la franchise douanière les produits provenant du bétail qu'un propriétaire, mais aussi un fermier, faisait paître sur le territoire de Tende (27).

A peine une solution de compromis était-elle trouvée pour résoudre cette question, qu'un nouveau litige surgissait, ayant pour origine une épidémie de fièvre aphteuse qui frappait le bétail piémontais. Déjà, en raison de cette épidémie, la douane de Fontan avait interdit le transit de fourrages à destination de Vintimille et en provenance du Piémont (28). Cette mesure qui n'avait en fait pour origine qu'une maladie ne touchant que les provinces les plus septentrionales du Piémont, était considérée «*injuste, vexatoire et dommageable*» pour l'économie par les autorités locales. Il avait pourtant fallu, à l'époque, l'intervention du comte de Rovasenda, député, pour que cette mesure fût partiellement révoquée, le transit de fourrages n'étant autorisé que sous scellés (29).

Mais la crainte de la contagion avait surtout provoqué une fermeture des frontières aux troupeaux transhumants qui quittaient, durant l'été, le Comté de Nice, pour se rendre aux alpages et qui redescendaient au début de l'automne. Malgré l'intervention du ministère italien des Affaires étrangères auprès du ministre français de l'Agriculture pour obtenir la révocation de cette interdiction, qui «*exaspérait*» les éleveurs locaux, cette mesure devait rester effective durant tout l'été 1911 (30). La situation devenait cruciale à l'automne puisque des troupeaux très importants restaient immobilisés, l'accès aux

*Ci-dessous, transport de marchandises par charrette en aval de Tende vers le début du siècle. En page de gauche, déclaration de décès de moutons d'un berger tendasque au cours d'un «hivernage» à Contes en 1922 ; ce document servait de justificatif vis à vis des autorités douanières lors du retour en territoire italien au printemps suivant.*  
Collections Jean-Pierre GARACIO & José BANAUDO



pâturages méridionaux pour l'hivernage leur étant interdit. De son côté, la Chambre de commerce de Cuneo ne manquait pas de souligner «*le parti pris de la France*», qui aurait trouvé, «*dans ces questions sanitaires, non pas une raison mais un prétexte*» pour empêcher la libre introduction de produits italiens en France, faisant preuve ainsi d'un «*esprit protectionniste excessif*» (31).

Cette question sanitaire devait trouver une solution dans une convention signée à Rome, le 19 mars 1913, venant régler la circulation du bétail en cas de maladie contagieuse (32). Mais elle illustre parfaitement des relations frontalières qui devaient connaître de nouvelles difficultés, également liées à la vie pastorale, dans les années 1911 et 1912.

Jusqu'à cette époque, les troupeaux de Tende qui revenaient du Comté de Nice après l'hivernage devaient compter le même nombre de têtes qu'à l'aller. En cas de différence causée par la mort accidentelle de bétail au cours de l'hiver, elle devait simplement être attestée par un certificat vétérinaire, ce qui exonérait les éleveurs du paiement du droit de douane pour les bêtes manquantes. En 1911, la douane française avait décidé de percevoir un droit sur le bétail dont la mort avait pourtant été attestée en France, durant l'hiver, prétendant au contraire que celui-ci avait été vendu (33). Avisé par les autorités locales de la gravité de la situation (34), le président du Conseil des ministres italiens, Giovanni Giolitti, devait s'adresser personnellement aux instances diplomatiques françaises pour obtenir une exemption de ce droit de douane (35). Suite à son intervention (36), les droits de franchise étaient rétablis, moyennant toutefois l'obligation pour les communes de Tende et de La Brigue de déposer un cautionnement bancaire «*en garantie des droits de douane éventuellement exigibles pour la vente de bestiaux italiens en cours de pacage*» en France (37).

En 1912, les mêmes inquiétudes se répétaient pour ces deux communes, qui craignaient de ne pouvoir louer, durant l'été, leurs pâturages aux éleveurs du littoral. A nouveau, Giolitti devait intervenir pour que fussent respectées les dispositions du traité de 1861 en matière de transhumance (38). Grâce également à l'intervention des députés niçois, se faisant les porte-parole des éleveurs du Comté, la libre circulation des troupeaux était admise par les autorités françaises dès le mois de mars (39). Côté italien, un décret du 10 avril 1912 révoquait les interdictions établies à l'automne 1911 concernant l'entrée de troupeaux français (40).

Cette succession d'obstacles et d'embarras relatifs à l'utilisation des franchises douanières ne constitue pas véritablement une illustration de la nature des relations entre la France et l'Italie, relations qui avaient connu une amélioration certaine depuis que cette dernière s'était progressivement détachée des Empires Centraux (41). Il ne faut probablement voir dans ces complications que des tracasseries administratives. Toutefois, elles ont le mérite de souligner les limites du système : l'application du traité de 1861 présentait en fait de telles défaillances qu'à la veille de la première guerre mondiale de sérieux contacts diplomatiques étaient établis en vue de supprimer le système de franchises.

A la demande de l'ambassadeur de France à Rome, une commission internationale était chargée d'étudier les modalités d'une révocation du traité de 1861 (42). En effet, selon la diplomatie française, la situation économique des communes de Tende et de La Brigue avait évolué : en raison de leur développement touristique et de la création d'une liaison ferroviaire avec le Piémont, elles disposaient à présent d'autres

débouchés pour leurs produits. En outre, quelques fraudes avaient eu lieu de la part de quelques propriétaires locaux qui, par de fausses déclarations, exportaient en franchise des produits agricoles provenant d'autres régions d'Italie (43).

Si ces arguments n'étaient pas infondés, l'importance des abus liés aux franchises douanières était faible car leur utilisation était restée assez limitée. C'est sans doute l'insignifiance du problème en comparaison avec ceux qu'allait connaître la scène internationale qui devaient éviter la disparition des franchises établies par le traité de 1861 et permettre leur véritable apogée dans l'entre-deux guerres.

### **Apogée et déclin des franchises douanières : Les enjeux de la politique frontalière**

Jusqu'en 1918, en effet, l'utilisation des franchises était restée réduite : elle se limitait à quelques produits, en quantité assez médiocre, et ne concernait qu'une faible partie de la population. Dans les années «vingt», par contre, devait se réaliser une véritable prise de conscience de ce que permettaient ces franchises et cela aboutissait dans les années «trente» à l'apogée d'un système dépassant largement l'esprit du traité de 1861.

### **Excès et dénaturation des «facilités douanières spéciales»**

Cette prise de conscience devait se situer d'abord au niveau des producteurs locaux, qui bénéficiaient de franchises pour tous les produits du sol et de l'élevage dont ils pouvaient attester l'existence. Cela provoquait la mise en culture des moindres parcelles de terrain, le producteur pouvant exporter les produits moyennant une simple déclaration en mairie (44). Il devait s'en suivre une multiplication de déclarations annuelles, atteignant un millier, dans chacune des deux communes. Mais le but poursuivi par ces propriétaires était, plus que la production agricole ou pastorale, la simple obtention d'une «déclaration». Cela parce que ces autorisations qui n'étaient à l'origine que des droits personnels, allaient bientôt devenir aliénables au même titre que des biens. Cela suffit à expliquer la multiplication des fraudes liées à cette pratique de déclarations : tout d'abord les producteurs procédaient à des plantations parfois incompatibles avec les conditions de l'agriculture locale, dans le simple but d'obtenir une autorisation d'exporter un produit facilement commercialisable et qu'ils pouvaient se procurer dans d'autres régions (45).

Ensuite, les agriculteurs n'hésitaient pas à déclarer des productions bien plus élevées que celles que leurs plantations pouvaient permettre (46), dans le but également de pouvoir exporter une majeure quantité de denrées.

Enfin, la multiplication de déclarations par divers membres d'une même famille et portant sur les mêmes productions, était devenue chose courante.

Il faut préciser que la très grande majorité des producteurs se trouvant dans l'impossibilité d'avoir des relations avec des commerçants français, n'exportait pas personnellement ces produits. Les «déclarations» étaient alors cédées à des exportateurs professionnels qui procédaient pour le compte des producteurs au transport et à la déclaration en douane des marchandises (47). Ce procédé n'était pas expressément visé par le traité de 1861 qui ne s'attachait qu'à l'origine des produits et allait vite devenir une pratique courante (48).

Chaque année s'effectuait donc un véritable trafic de déclarations dont le prix pouvait varier en fonction de l'offre et de la demande. Des intermédiaires (49) faisaient la tournée

Un troupeau de chèvres et de moutons remontant vers Tende arrive à St. Dalmas sous l'oeil des douaniers, dans les premières années du XXème siècle. Les viaducs de la voie ferrée ne sont pas encore construits. Collection Jean-Pierre GARACIO



des producteurs, leur achetaient les déclarations et les revendait ensuite aux exportateurs moyennant un certain bénéfice. Ces exportateurs qui n'étaient qu'au nombre de six à Tende, en 1929 (50), allaient vite devenir plus nombreux avec l'augmentation des déclarations et des denrées exportables. En 1937, on comptait dix-sept exportateurs inscrits à Tende, dont seuls quatre originaires du lieu, les autres venant du Piémont, voire de Ligurie.

La relation entre le producteur et l'exportateur était simple : moyennant une certaine somme, ce dernier achetait la déclaration du producteur, c'est-à-dire le droit d'exporter en franchise la quantité de produits locaux mentionnés sur la déclaration. Souvent, l'exportateur s'engageait à transporter et vendre les produits de l'agriculteur ou de l'éleveur dont il achetait le droit (51). Mais la quantité de produits exportables étant toujours surestimée dans les déclarations, pour en accroître la valeur vénale, les exportateurs avaient la possibilité de bénéficier de la franchise douanière pour des produits d'origine extérieure. Ce qui constituait donc une fraude réelle, ce n'était pas tant le trafic de déclarations, mais plutôt l'exportation en franchise de produits achetés à bas prix dans des régions de production intensive, alors que la franchise n'avait été instituée que pour permettre un débouché à une production agricole et pastorale strictement locale.

A titre d'exemple, en 1934, La Brigue seule exportait 954 tonnes de pommes, alors que la production groupée des deux communes n'en représentait guère que la moitié. Selon les denrées, celles exportées pouvaient dépasser encore plus largement celles que le terroir pouvait produire. A telle enseigne qu'une moyenne établie que les exportations de 1934 à 1938 permettait de dégager un bénéfice annuel de plus de 700 000 francs dans les communes de Tende et de La Brigue, correspondant uniquement aux droits de douane non réglés (52).

L'utilisation des franchises douanières était donc source de «*bénéfices substantiels pour les populations*» (53) et sans aller jusqu'à affirmer qu'elle avait transformé la vie locale, elle

donnait lieu à l'une des activités économiques majeures de ces communes frontalières.

D'une part, l'existence de franchises avait permis une mise en valeur intensive des terres, autant chez les producteurs locaux que chez les producteurs piémontais où s'approvisionnaient les exportateurs.

D'autre part, elle avait permis l'apparition d'intermédiaires, de transporteurs et d'exportateurs déclarants en douane dont les bénéficiaires, liés à cette activité, étaient les plus importants (54).

Enfin, les communes elles-mêmes en tiraient un certain avantage, puisque, outre l'intérêt fiscal que représentait ce regain d'activité, elles percevaient lors des déclarations un droit de vérification (55) constituant un bénéfice moyen de soixante à soixante-dix mille liras annuelles (56).

### **Durcissement des relations douanières et restriction du privilège**

En fait, la situation douanière n'était que le reflet des relations politiques entretenues par les deux pays : confirmées par les accords de Rome en janvier 1935 et de Stresa, datant du mois d'avril, les relations franco-italiennes restaient assez détendues (58) et cela jusqu'à la mutation radicale constituée par la conquête de l'Ethiopie. La guerre, déclarée en octobre 1935, entraîna le vote de sanctions de la part de la S.D.N., qui étaient effectivement appliquées, avec plus ou moins de rigueur, à partir du 18 novembre (59). Blessée et isolée, l'Italie allait s'orienter vers une politique «*d'autosuffisance*» marquée par un rapprochement avec l'Allemagne. Dans la région frontalière des Alpes méridionales, ce qui aurait pu être une «*frontière morte*» allait bientôt devenir une «*frontière de tension*» (60).

Côté italien, se multipliaient ce que divers auteurs ont convenu d'appeler de « *multiples vexations*» (61). Cela se traduisait, entre autres, par une forte augmentation des impôts sur les propriétés foncières, touchant particulièrement les Français propriétaires de terres restées en Italie. Mais surtout,



Un «carri» traditionnel utilisé pour le transport des grumes de bois, présenté à Tende lors de la fête de St. Eloi.  
Photo José BANAUDO

transformant la crête des Alpes en zone militaire, l'Italie entreprenait l'expropriation de près de 7 000 hectares de forêts et de pâturages, appartenant à des habitants d'Isola. D'ailleurs, dans toutes les forêts des territoires restés italiens, les coupes de bois s'intensifiaient (62) pour alimenter l'effort de l'économie autarcique. De même, diverses difficultés surgissaient dans l'utilisation de la Roya pour la production d'électricité, ce fleuve étant italien dans son cours supérieur et inférieur et français dans son cours moyen (63).

L'Italie ne faisait qu'accentuer ainsi une politique engagée de longue date, ce qui explique en contrepartie le durcissement de la politique française, en particulier en matière douanière. La première réaction française notable devait se situer en 1936 : c'est le Syndicat national des importateurs de marrons qui devait alerter les autorités françaises de l'existence d'un trafic illégal et abusif. Depuis longtemps, les commerçants de Tende et La Brigue introduisaient en France, sous couvert de la franchise douanière, des quantités importantes de marrons et de châtaignes. Mais, dans ces deux communes, nul n'ignorait que cette exportation, basée sur de fausses déclarations, concernait des produits provenant de diverses régions d'Italie (64). L'origine de ces produits étant attestée par une expertise, la Fédération nationale des syndicats de marchands et courtiers, représentant les importateurs français, obtint une modification du régime douanier des marrons et châtaignes, mettant fin dans ce domaine aux abus perpétrés jusqu'alors (65). La pratique d'expertises devait d'ailleurs se généraliser, pour tous les cas dans lesquels la douane de Fontan avait un doute sur l'origine des marchandises présentées à l'exportation (66).

En 1938, la douane française devait encore durcir sa position et faire preuve d'une attitude que les autorités de Tende et de La Brigue considéraient d'une «rigueur injustifiée». Il s'agissait, d'après elles, d'un véritable «boycott», les douaniers français utilisant les moindres «prétextes» pour aboutir délibérément à annuler l'effet des franchises douanières (67). Pour illustrer ce propos, on peut rappeler le zèle excessif que cette douane apportait à la vérification des signatures apposées par les «déclarants» sur les documents permettant l'exportation : certificats cadastraux, déclarations générales annuelles et déclarations partielles. La moindre

différence dans ces signatures était source de tracasseries, de confiscations et d'amendes.

Mais, avant même que l'on arrive à ces situations extrêmes, les autorités françaises comme italiennes avaient pris le parti de contrôler plus étroitement ces pratiques d'exportation en franchise. Dès 1934, le «podestà» de Tende proposait de «discipliner» ce trafic et, en 1937, une fois l'Italie contrainte à une économie autarcique, les mesures destinées à «éliminer les abus» inhérents à ces activités dû être imposées par le ministère de l'Intérieur (68).

Ces mesures passaient d'abord par un contrôle de la productivité des terroirs des deux communes. Une commission, constituée d'un représentant du Parti National Fasciste, nommé par le secrétaire local, un technicien du consortium provincial d'horticulture et un représentant de l'Union Fasciste des Agriculteurs procédait à une révision totale du cadastre, précisant à la fois l'étendue des terrains, la nature et l'importance des cultures (69). C'est sur la base de ce

nouveau cadastre qu'étaient délivrées les déclarations annuelles autorisant l'exportation.

Ces mesures passaient ensuite par un contrôle de la production elle-même. Pour cela, était créée une commission, composée de représentants des agriculteurs et producteurs de diverses régions de la commune : elle avait pour mission de vérifier, et de modifier éventuellement, les déclarations de production. Parallèlement, des agents assermentés de la commune procédaient à deux recensements annuels du bétail sur la base desquels étaient fixées les quantités de produits laitiers exportables. Cela sembla insuffisant.

Une commission franco-italienne, chargée de «prévenir les abus auxquels donnait lieu l'exercice des droits de franchise douanière» se réunit à Rome, le 20 juin 1938 : allant plus loin dans ce sens, elle annonça la création d'une véritable autorité de contrôle. En service au poste frontière, les agents de cette nouvelle autorité auraient pour rôle de vérifier la provenance des marchandises et de délivrer des certificats d'origine (70).

Pour répondre à cette nécessité, la commune de Tende, qui à l'origine avait prévu de créer un office municipal de contrôle (71), s'orienta vers la constitution, en association avec La Brigue, d'un office intercommunal de contrôle, qui entra en activité le 1er août 1938 (72).

Parallèlement, et pour atteindre des objectifs similaires, était constitué un consortium de producteurs locaux, chargé de développer la production, tout en exerçant une tutelle sur les activités d'exportation (73). Mais cet organisme, qui ne devait voir le jour qu'en janvier 1939, n'allait connaître qu'une activité réduite en matière de contrôle.

Dans l'ensemble, pourtant, l'action menée par ces nouvelles structures de contrôle devait s'avérer assez efficace et assainir considérablement les pratiques d'exportation. Assez rapidement, les intermédiaires entre producteurs et exportateurs et, par la même occasion, certaines formes de spéculation devaient disparaître (74). Un contrôle systématique des quantités de produits exportables fut bientôt effectué, les déclarations dont la quantité ne correspondait pas à la production pouvant être annulées (75). Eventuellement, pour en déterminer la productivité, les autorités municipales pouvaient effectuer une visite des exploitations agricoles et pastorales.

Un contrôle similaire était effectué sur la provenance des denrées exportées ; celles-ci devant être accompagnées d'un certificat d'origine. Les contrevenants à cet ensemble de règles s'exposaient, outre l'annulation des déclarations frauduleuses, à des peines d'amende variant selon la gravité de l'infraction.

Dans de telles conditions, le trafic, qui bénéficiait et qui abusait également du système des franchises, ne pouvait que décroître. On comptait, par exemple, 186 déclarations d'exportation de laitages en 1937 et seulement 119 déclarations en 1939. En matière de produits agricoles, la régression était similaire et dès 1937 divers exportateurs avaient déjà abandonné cette activité.

Si en 1939, il était à nouveau question de supprimer ces franchises, ce n'était plus que pour mettre fin à un trafic déjà considérablement amoindri ; à croire que l'intérêt de ces franchises n'était que dans la possibilité d'en abuser !

Créées pour détendre un climat économique et social rendu critique par une frontière artificielle, elles devaient se transformer avec l'évolution de cet espace inter régional, et devenir un enjeu économique, dans la mesure où une souplesse d'utilisation «anachronique» leur était consentie. Ces franchises ne pouvaient que périr, par contre, dès que leur réglementation concordait à nouveau avec la réalité politique, économique et sociale du moment.

Si elles finissent de disparaître, emportées par la guerre, elles restent présentes dans l'histoire de cette frontière comme l'un des événements les plus sensibles, révélateur de forces qui le dépassent. Si, pour parler comme Péguy, le territoire est cette «cité charnelle» de l'Etat, la frontière en est bien l'épiderme sensible (76). Ce qui la blesse, l'organisme entier le ressent et, inversement, les moindres mouvements qui animent le corps de l'Etat, trouvent en elle une vivante traduction.

\* \* \*

(1) A Tende, on compte 676 inscrits, 388 votants, 387 oui et 1 non ; à La Brigue, 1 190 inscrits, 323 votants et 323 oui. Il semble d'ailleurs que les listes aient été allongées du nom d'électeurs ayant quitté ces villages, puisque le recensement de 1858 ne donne que 1 734 habitants à Tende et 1 615 à La Brigue.

(2) *Discorsi parlamentari del conte Camillo Benso di Cavour, raccolti e pubblicati per ordine della camera dei deputati*, Roma, ed. Bolta 1872, vol XI, p. 137, cité par G. Beltrutti, *Briga e Tenda, storia antica e recente* ed. Cappelli, Bologna, 1954, p. 312, traduction française *Tende et La Brigue*, 1987, éd. du Cabri.

(3) S. Bastid, «Le rattachement de Tende et La Brigue», *Revue générale de droit international public*, juillet-décembre 1949, n° 3-4, p. 323.

(4) Deux autres protocoles d'accord devaient être signés, l'un le 25 novembre 1860 à Nice, et l'autre le 16 février 1861 à Turin. G. Beltrutti, *Briga e Tenda*, op. cit., p. 314.

(5) L'expression est de L. Imbert, «L'annexion manquée», *Nice Historique*, 1948, janvier-mars n° 1.

(6) L'expression est de Louis Cachiary de Montfleury, cité par L. Imbert, «L'annexion manquée», op. cit., p. 27.

(7) «Si l'on considère l'époque de la création des tracés comme touchant à son terme..., et si l'analyse des raisons du choix des tracés est élucidée, on doit alors se tourner vers l'étude de ce que j'appellerai les processus frontaliers : que se passe-t-il une fois les tracés réalisés, en fonction à la fois de leurs caractéristiques propres et des pratiques des Etats...», M. Foucher. *L'invention des frontières*, Fondation pour les études de la défense nationale, Coll. Les sept épées, 1986, p. 29 ; «Les populations de Tende et La Brigue prétendent que leur commerce sera anéanti, s'ils ne sont point déclarés français». Rapport de la gendarmerie de Breil-sur-Roya, cité par L. Pastorelli, *La Brigue au coeur*, p. 205.

(8) O. Beniamino et J. Salomone, *Cent ans de vie française : les Alpes Maritimes de 1860 à 1960*, Nice, Imprimerie Meyerbeer, 1961, p. 31.

(9) M. Foucher, *L'invention des frontières*, op. cit., p. 59.

(10) Général Montagne cité par O. Beniamino et J. Salomone, *Cent ans de vie française...*, op. cit., p. 31.

(11) *Le Haut-Pays, journal de la Roya-Bévéra*, n° 11, août 1967, p. 3.

(12) *Le Messager de Nice* du 7 juillet 1860 cite un article des «Nationalités», journal turinois, in L. Imbert «L'annexion manquée», op. cit., p. 28.

(13) J. Mieghe, «Les problèmes frontaliers et leurs incidences géographiques dans les Alpes-Maritimes», *Actes du 101e Congrès national des sociétés savantes, section géographie*, Lille 1976, p. 163.

(14) «Il est entendu que la fixation de la limite de souveraineté ne portera aucune atteinte aux droits de propriété et d'usage, non plus qu'aux servitudes actives et passives, des particuliers, des communes et des établissements publics des pays respectifs», art. 5 du protocole du 27 juin 1860.

(15) G.D. Oberti, *Les litiges frontaliers franco-italiens dans le département des Alpes-Maritimes*, Imprimerie universitaire Fourcine, Aix 1939, p. 24.

(16) «Per riconoscenza alla Francia, pel bene d'Italia, per assodare l'unione delle due nazioni, che hanno comunanza di origini, di principii e di destini, abbisognando alcun sacrificio, ho fatto quello che costava di più al mio cuore. Salvi il voto dei popoli e l'approvazione del Parlamento, le *guarentigie* del diritto internazionale, ho stipulé un trattato sulla riunione del circondario di Nizza alla Francia. Molte difficoltà avremo ancora a superare, ma sorretto dalla opinione pubblica e dall'amore dei

popoli, io non lascero offendere né *menomare verum diritto, veruna liberta*». Discours du roi Victor-Emmanuel II du 2 avril 1860.

(17) Archives départementales des Alpes-Maritimes 16051, circulaire n° 749 du 17.4.1861 de la direction générale des douanes françaises et des contributions directes.

(18) S. Bastid, «Le rattachement de Tende et de La Brigue», op. cit., p. 323.

(19) Archives communales de Tende (A.C.T.), délibération du conseil municipal, 13 novembre 1860.

(20) Le traité du 7 mars 1861 est reproduit par Col. V. Adami, *Storia documentata dei confini del regno d'Italia*, Stato maggiore del regio esercito, ufficio storico, Roma 1919, p. 359 document XXVI ; et Th. Musso, *Recueil des documents législatifs et administratifs concernant la frontière franco-italienne établie en 1860/1861 en Savoie et dans les Alpes-Maritimes*, Nice, Imprimerie Idéale, 1930.

(21) L. Trotabas, «Le rattachement de Tende et La Brigue», *Annales de la Faculté de Droit d'Aix*, nouvelle série, n° 42, p. 7.

(22) G.D. Oberti, *Les litiges frontaliers franco-italiens...*, op. cit., pp. 25-26.

(23) Une «déclaration partielle» est reproduite par L. Pastorelli, *La Brigue au coeur*, op. cit., p. 207.

(24) Basdevant, *Recueil des traités et conventions en vigueur entre la France et les puissances étrangères*, Ministère des Affaires Etrangères, 1918, tome II, p. 730.

(25) A.C.T., Categoria 13, classe 5, cartella 1, scaffale 5, casella 2, échange de correspondance entre le ministre français des Affaires étrangères et l'ambassade d'Italie à Paris, 1898.

(26) A.C.T., Idem, Correspondance de la douane de Fontan au maire de Tende, 1898 à 1906.

(27) A.C.T., Idem, échange de correspondance entre la douane de Fontan et la mairie de Tende, juin 1910.

(28) *La rassegna economica della Provincia di Cuneo*, 9 mars 1911, p. 2.

(29) *La stampa*, 24 avril 1911, p. 7.

(30) *La sentinella delle Alpi*, 17 juin 1911, p. 2, Titre : «Perché venga revocato il divieto d'alpeggio del bestiame».

(31) *La rassegna economica della Provincia di Cuneo*, 23 novembre 1911, p. 2.

(32) G.D. Oberti *Les litiges frontaliers franco-italiens...*, op. cit., p. 26.

(33) Le litige portait sur 305 têtes de bétail, représentant un droit de douane de 8 500 francs. *La sentinella delle Alpi*, 6 septembre 1911, p. 2, Titre : «Un altro odioso provvedimento del governo francese contro il bestiame delle valli Roja e Vermentagna».

(34) Le même problème se posait également à la frontière du col de Larche. *La rassegna economica della Provincia di Cuneo*, 14 septembre 1911, p. 2.

(35) A.C.T., Categoria 13, classe 5, cartella 1, scaffale 5, fascicolo 5, lettre du maire de Tende au ministre des Affaires étrangères, 23 août 1911 ; télégramme du président du Conseil Giolitti, 31 août 1911 annonçant la suspension de la perception du droit de douane.

(36) *La sentinella delle Alpi*, 29 septembre 1911, p. 2.

(37) A.C.T., Categoria 13, classe 5, cartella 1, scaffale 5, casella 2, certificat de dépôt d'une caution de 10 000 francs auprès de la Banque Populaire de Menton ; réception du récépissé de dépôt par la douane de Fontan, 23 octobre 1911.

(38) A.C.T., Idem, fascicolo 4, lettre du président Giolitti au député comte de Rovasenda, 9 février 1912.

(39) A.C.T., Idem, fascicolo 4, échange de télégrammes entre la commune de Tende et la préfecture de Cuneo, 21 mars 1912 et 29 mars 1912.

(40) A.C.T., Idem, fascicolo 4, lettre de la chambre de commerce de Cuneo, 12 avril 1912.

(41) B. Croce *Histoire de l'Italie contemporaine 1871-1915*, ed. Payot Paris, 1929, pp. 291-292.

(42) A.C.T. Categoria 13, classe 5, cartella 1, scaffale 5, casella 2, fascicolo 4, à la réunion de cette commission, le 17 juin 1912, à la préfecture des Alpes-Maritimes, c'est le président de la Chambre de commerce de Cuneo qui défend les intérêts de Tende et de La Brigue.

(43) A.C.T., Idem, fascicolo 4, lettre du préfet de Cuneo au maire de Tende, 3 mai 1912.

(44) Cette pratique n'était pas seulement le fait de propriétaires privés ; la C.I.E.L.I., société de production électrique, agissait de même sur les terrains agricoles lui appartenant.

(45) L'exemple le plus souvent rappelé est celui de déclarations concernant la plantation d'orangers à La Brigue. L. Lanteri-Motin, *La riunione di Briga e Tenda alla Francia*, Mémoire de Maîtrise, Italien, Nice, 1973 ; L. Pastorelli, *La Brigue au coeur*, op. cit., p. 207.

(46) «...Le dichiarazioni contengono cifre iperboliche...», A.C.T. Categoria 13, classe 5, cartella 1, scaffale 5, casella 2, fascicolo 6, lettre du podestà de Tende au préfet, 1er août 1934.

(47) A.C.T. Délibération n° 55 du 7 juillet 1934.

(48) J. Cuccurullo, *Paroles d'un pays, la tradition orale dans les Alpes du Sud*, éd. Serre, 1983, p. 9.

(49) «prelevatori intermediari» A.C.T. Categoria 13, Idem, rapport du préfet, 9 juin 1938 ; témoignage de M.V. exportateur à Tende dans l'entre-deux guerres.

(50) A.C.T. Categoria 11, classe 3, cartella 4, scaffale 5, casella 1, registro 44.

(51) Témoignage de M.V. exportateur à Tende dans l'entre-deux guerres.

(52) A.C.T. Categoria 13, Idem, fascicolo 6, rapport au préfet, établi par la Confédération fasciste des agriculteurs, 14 juin 1939, p. 2.

(53) A.C.T. Categoria 13, Idem, lettre du podestà de Tende au préfet, 20 mai 1938.

(54) L. Lanteri-Motin, *La riunione di Briga e Tenda alla Francia*, op. cit.

(55) A.C.T. Délibération n° 154 du 14 août 1937 : «diritti di verifica e controllo sulle merci locali in esportazione in franchigia» ; ces droits sont réactualisés de manière régulière.

(56) A.C.T. Categoria 13, Idem, rapport au préfet 9 juin 1939.

(57) A.C.T. Categoria 13, Idem, lettre du podestà de Tende au préfet, 29 juillet 1937.

(58) F. Chabot, *L'Italia contemporanea*, ed. Einaudi 1961, 24e éd., p. 94.

(59) P. Milza ; S. Berstein, *Le fascisme italien*, ed. du Seuil, 1980.

(60) L. Trotabas «Le rattachement de Tende et La Brigue», op. cit., p. 7.

(61) P. Neraud de Boideffre «Le rattachement de Tende et La Brigue à la France», *Nice Historique*, 1948, janvier-mars n° 1, p. 29.

(62) *Le Haut-Pays, Journal de la Roya-Bévéra*, n° 11, op. cit., p. 5. E. Boyé, *Les Alpes-Maritimes considérations du point de vue forestier pastoral et agricole*, Lille, imprimerie L. Danel, 1888, p. 87 ; L. Guiot, *Forêts et pâturages dans le Comté de Nice*, 1875, p. 32.

(63) L'ensemble de ces litiges est étudié par G.D. Oberti, *Les litiges frontaliers franco-italiens...*, op. cit., pp. 28 et suivantes.

(64) Témoignage de M.V. exportateur à Tende dans l'entre-deux guerres.

(65) A.C.T. Categoria 13, classe 5, cartella 1, scaffale 5, casella 2, fascicolo 6, dossier relatif à l'exportation de marrons.

(66) A.C.T. Categoria 13, Idem, rapport d'expertise portant sur des fromages, par la Sté M. Frères, spécialistes de fromages italiens à Marseille, 21 juin 1937.

(67) A.C.T. Categoria 13, Idem, lettres du podestà de Tende au préfet 9 juin 1939 et 22 juin 1939 ; «promemoria relativo al servizio delle esportazioni in franchigia doganale» (non daté).

(68) A.C.T. Délibération n° 55 du 7 juillet 1934 et délibération n° 200 du 27 novembre 1937.

(69) A.C.T. Categoria 13, Idem, lettres du podestà de Tende au préfet 7 août 1937 et 20 mars 1938.

(70) A.C.T. Categoria 13, Idem, procès-verbal de la réunion de la commission franco-italienne, Rome, 20 juin 1938.

(71) A.C.T. Délibération n° 148 du 20 mai 1938.

(72) A.C.T. Categoria 13, Idem, rapport de «l'Ufficio intercomunale di controllo di valle Roja» 8 décembre 1938.

(73) A.C.T. Délibération n° 148 du 28 mai 1938.

(74) A.C.T. Categoria 13, Idem, arrêté du podestà 7 août 1937.

(75) A.C.T. Categoria 13, Idem, arrêté du podestà de La Brigue, 29 juin 1936.

(76) L. Trotabas, «Le rattachement de Tende et La Brigue», op. cit., p. 8.

# LA CHAPELLE DE GRANILE (3)

Don Antonio ALLARIA-OLIVIERI, conservateur des Archives Diocésaines - Evêché de Vintimille.

Traduit de l'italien par Marianne PENNINO

(Les première et deuxième parties de cet article sont parues dans «Le Haut-Pays» n°38 et 39)

## GRANILE ET SES PRETRES

La réintégration des paroisses de la haute vallée de la Roya dans le diocèse de Vintimille par le décret consistorial du 14 août 1886 obligea les évêques à se préoccuper de la vie spirituelle des petits villages. Aussi, les prêtres se succédèrent-ils sans interruption jusqu'en 1940 à Granile. Malgré le caractère reculé du lieu et son accès difficile, le misérable rendement de la paroisse et le peu d'âmes qu'elle comptait, les évêques ne négligèrent pas Granile. Avec sagesse, ils choisirent toujours des prêtres au fort tempérament, volontaires, prompts aux sacrifices, aguerris à la solitude, habiles et d'une grande culture.

A Don Maschet, de Valtornanche, succéda six mois plus tard Don Antonio Pastor. Originaire de Buggio, hameau de la commune ligure de Pigna, il fut ordonné prêtre le 6 juin 1903 après deux ans passés à Villatella (Vintimille), puis rejoignit Granile et y resta pendant seize ans, avant d'être nommé à la paroisse de Latte où il termina ses jours en mars 1933.

*Vue générale de Granile et de sa chapelle, objet du présent article.  
Photo Michel BRAUN*



Le 21 novembre 1916, Don Giacomo Alborno, sachant vacante la cure suite au départ de Don Pastor, en demanda le bénéfice. Il en fut investi et demeura à Granile onze ans. Né à San Remo en 1863, c'est en 1888 qu'il accéda à la prêtrise et fut nommé à Piaggia. De caractère irascible et déterminé jusque dans les moindres détails, il se heurta, malgré les conseils de l'évêque, à ses confrères de Tende. Il se replia sur lui-même et choisit de se retirer à St.Dalmas.

Don Andrea Guido le remplaça : né à Granile le 26 décembre 1888, ordonné prêtre le 7 avril 1917, il fut tout d'abord attaché à la cathédrale de Vintimille. Réformé du service militaire pour raison de santé, il demanda à être nommé à Granile, son village. Son sacerdoce fut de courte durée car, frappé par la grippe espagnole, il mourut à l'hôpital de Vintimille en décembre 1928.

Son successeur, Battista Gastaldi, vit le jour à Cosio-d'Arosio le 9 mars 1902. Il étudia à Gênes (Oregina), puis resta deux ans sous les drapeaux. Il reçut l'ordination le 26 décembre 1929. Recteur de la succursale de Crappo (Taggia) puis nommé à Granile, il choisit toutefois de résider à St.Dalmas. Cette situation fut une source de plaintes et nécessita à diverses reprises l'intervention énergique du Saint-Siège.

## DON GASTALDI ET LES «CHEMISES NOIRES»

En 1933, à l'époque de Don Gastaldi, Granile, par sa position-cléf sur la frontière et suite à un décret du gouvernement de Mussolini, devint le QG de la Milice Frontalière. La préfecture de Cuneo, faute de pouvoir disposer d'un local pouvant servir de cantonnement, réquisitionna le presbytère. A contrecœur, Don Gastaldi dut se résoudre, le 1er janvier 1933, à signer l'acte de cession pour une durée de neuf ans. Les doléances de la population et les sollicitations de l'évêque, monseigneur Rousset, parvinrent à la Sainte Congrégation du Concile. Il s'ensuivit un long échange de correspondance entre les autorités religieuses et le gouvernement en place : préfet, commandant général de la milice, archevêque de Gênes y prirent part. Le Saint-Siège fut inébranlable : il fallait au plus vite restituer la cure au prêtre, annuler le contrat et payer les sommes dues.

La présence à Granile de Don Gastaldi, ainsi que sa prise de position risquaient d'avoir des conséquences dramatiques. Aussi, par un décret épiscopal en date du 1er septembre 1941, il fut transféré à Costarainera.

La situation politique à la frontière était toujours incertaine, mais Granile ne pouvait rester sans assistance spirituelle. Giacomo Tornatore, de Molini-di-Triora, entra en fonction le 1er septembre 1941 : ce fut l'ultime prêtre nommé à Granile par le diocèse de Vintimille.

## CONFLIT RELATIF AU TERRITOIRE DE GRANILE

Ce conflit débuta en 1937, opposant le prêtre de Tende, Don Allavena, à Don Gastaldi, curé de Granile. Cet âpre litige portait sur les confins de la paroisse au niveau du torrent de la Biogna.

Granile, peu à peu, perdait sa vocation de terre agricole et pastorale : le long de la route Tende - Vintimille, d'autres activités s'étaient développées, telles que les usines électriques et la construction de logements destinés au personnel. Don Gastaldi assumait la charge de l'assistance spirituelle, du catéchisme, des baptêmes, mariages et funérailles. Don Allavena, prêtre de la paroisse de Tende, s'estimant privé des recettes qui devaient lui revenir et s'appuyant sur le droit canon, dénonça au tribunal ecclésiastique ce qu'il considérait comme des abus de la part de Don Gastaldi.

Malgré l'avis défavorable de l'évêque, monseigneur Rousset, Don Allavena rédigea une lettre de protestation et convoqua une commission composée d'un géomètre et d'un garde-champêtre pour effectuer un relevé topographique autour du torrent de la Biogna, car il contestait les limites territoriales auparavant fixées par l'évêque Galvano.

Don Gastaldi attendit avec sérénité la réponse. A Granile, les avis étaient partagés : les uns s'alarmaient et dénonçaient la prépondérance tendasque, les autres se tournaient respectueusement vers l'évêque afin qu'il intervint avec toute son autorité. L'affaire fut menée avec diligence et, finalement, l'amitié fut renouée entre les prêtres et la paix revint sur le hameau de Granile.

#### ANNEXE : LE RAPPORT DU GEOMETRE

*«Nous soussignés, monsieur Giuseppe Marro, géomètre expert auprès des communes de Tende et Brigue-Maritime, et monsieur Banaudo Battista, garde-champêtre depuis 31 ans, nous deux connaissant et familiers des diverses régions dudit territoire de Tende, attestons :*

*1° - Que le Gauron, qui coule aux abords des maisons avant ledit Gauron et le Cioto et se jette ensuite dans le torrent Biogna, ne s'appelle en aucune façon Foce ou Pievo de Granile mais seulement Gauron.*

*2° - Que dans les lieux adjacents et au-dessus des sources du vallon ou Rio Gauron, aucun lieu ne porte le nom de Rocche.*

*3° - Que le Rio ou Foce de Granile naît dans le lieu du même nom, c'est-à-dire dans le lieu dit Foce (NDLR : source) et déverse ses eaux dans le fleuve Roya au-delà du deuxième pont de la ligne de chemin de fer après la centrale électrique, en allant vers la mer.*

*4° - Que les montagnes rocheuses appelées Rocche sont situées au-dessus des sources dudit Rio ou Foce de Granile et se prolongent en direction du nord-est, puis tournent pour former une gigantesque tour vers le nord-ouest, s'abaissant ensuite pour former le vallon où coule le Rio Gauron.*



Les façades latérale et frontale de la chapelle de Granile, lors des travaux de restauration à l'automne 1993.  
Photos Michel BRAUN



# LA VIE DANS LES ECOLES DU HAUT-PAYS

Aujourd'hui :

**L'ECOLE PRIMAIRE JEAN MOULIN** (Breil-sur-Roya)

## Carte d'identité

Nombre de classes : 5

Nombre d'élèves : 101

Horaires :

8h30-11h30 et 13h30-16h30

Jours de classe : lundi, mardi,  
jeudi, vendredi, samedi matin



## CLASSE DU COURS PRÉPARATOIRE : PROJET MUSICAL

A la fin de l'année scolaire 1997-1998, les élèves du Cours Préparatoire de Mlle Lizero ont présenté à tous les enfants de l'Ecole primaire et de l'Ecole maternelle de Breil, et devant les parents, un spectacle musical qui raconte l'histoire d'« Onésime, le ballon vert qui veut voyager »... Grâce au vent, il rencontrera des pays différents.

Ce projet a exigé de nombreuses séances préparatoires qui se sont étalées sur tout le premier semestre ; grâce aux interventions de Mme Frédérique Py, professeur à l'Ecole départementale de Musique.

Ce spectacle, où se mêlent musique, chant, danse, a été pour tous un réel enchantement, un moment plein d'émotion, une fête pour les oreilles, pour notre plus grande joie.

Valoriser la musique, c'est lui donner tout son pouvoir, sa magie...

Merci aux élèves du CP : ils se sont surpassés et ont été largement à la hauteur !

Et merci à Frédérique !



## LES ENFANTS DE L'ECOLE PRIMAIRE CHANTENT L'OPÉRA

Les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont chanté devant un public chaleureux et très connaisseur un opéra de Jacques Prévert, musique de J. Mayoud : « L'opéra de la lune ». Ce spectacle, préparé tout au long de l'année par les institutrices de l'école, Mmes Gossman, Fancellu et Valentini, a été coordonné et conduit par Mme Frédérique Py, de l'Ecole départementale de Musique, qui a permis d'offrir aux parents de l'école un spectacle d'une grande qualité.

Les enfants, enchantés de leur succès, sont prêts à renouveler l'expérience.

Toutes les illustrations de cet article ont été aimablement fournies par les enseignantes de l'Ecole primaire Jean Moulin de Breil-sur-Roya.

## ATELIER PATRIMOINE :

### Une classe de l'Ecole primaire a réalisé une étude de Notre Dame du Mont

La chapelle, élevée à la gloire de Dieu pendant le Moyen-Age dans les collines breilloises, domine son village discrètement. Sans s'imposer, elle est toujours présente. Depuis le Moyen-Age, elle participe à la vie de la communauté breilloise. Elle a subi plusieurs destructions suivies de remaniements plus ou moins heureux. L'histoire du village est inscrite dans ces murs qui portent les cicatrices du temps.

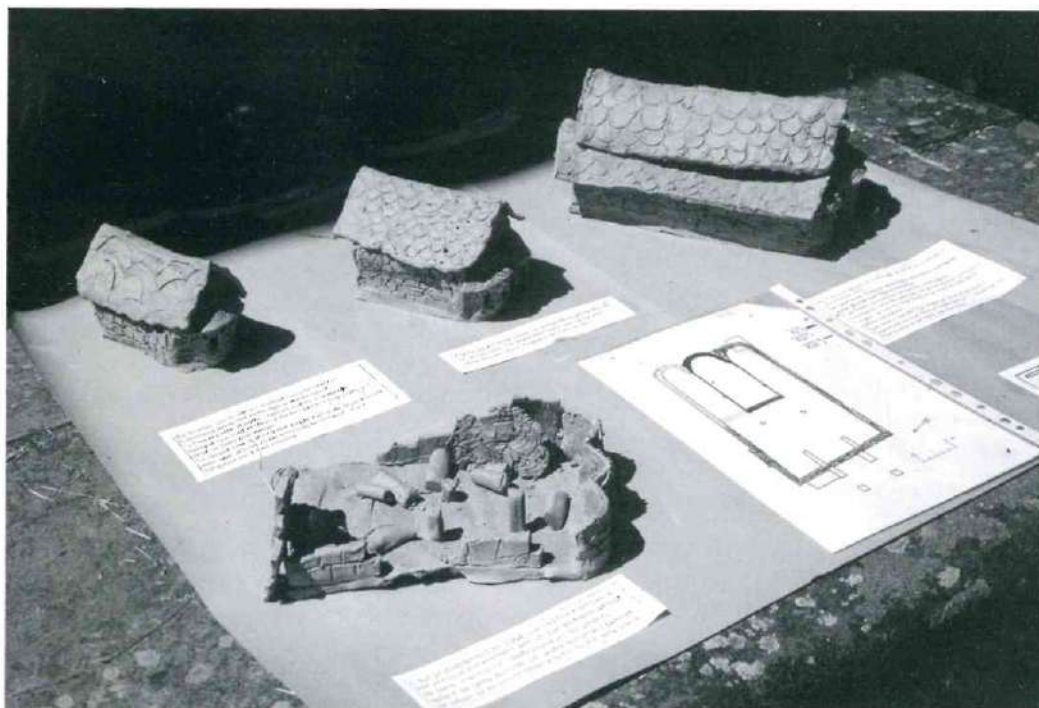
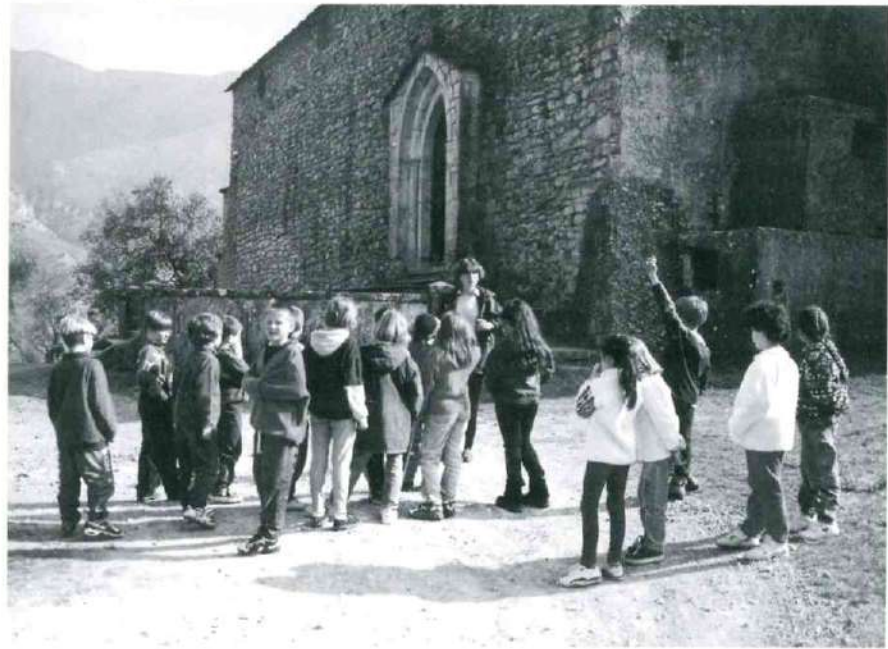
Ainsi, connue de tous mais souvent ignorée, nous avons essayé de dévoiler ses secrets et d'en savoir plus. Dans le cadre d'un atelier patrimoine, la chapelle Notre Dame du Mont a fait l'objet d'une étude archéologique réalisée par la classe de CE2 de l'année 1997-98. Ce travail, mené sur le terrain et en classe, a été guidé par l'institutrice en collaboration avec une archéologue, Mme Poteur.

Pourquoi un tel travail avec une classe primaire qui rassemble des enfants originaires de toute la France ?

L'édifice envisagé en tant que témoin historique est certainement un élément important de la mémoire collective d'une communauté, celle des Breillois. Néanmoins, elle porte aussi les traces d'événements qui dépassent le cadre local et qui la relie à l'histoire nationale. On peut la considérer comme faisant partie du patrimoine au sens large du terme. C'est-à-dire un bien transmis par nos ancêtres. Un héritage, en quelque sorte, transmis de génération en génération depuis des siècles et qui, à ce titre, appartient à tous.

L'étude archéologique menée avec les élèves avait pour but de faire connaître ce qui les entoure. Il s'agissait aussi de faire découvrir que la notion de patrimoine implique une responsabilité de ce qui nous est transmis.

D'autre part, la découverte d'un monument nécessite une façon de travailler, une méthode que nous avons



voulue scientifique et objective. C'est pour cela que nous avons fait appel à une spécialiste capable de mener cette recherche archéologique.

Suivre le travail d'un archéologue n'est pas une chose facile quand on a 8 ans, mais la participation des parents, la curiosité et le courage des enfants ont permis de mener à bien ce projet.

Pour terminer leurs travaux, les élèves ont rédigé un compte-rendu sous forme d'un interview :

**- Pouvez-vous nous expliquer comment vous avez procédé ?**

*D'abord, nous avons observé les murs et noté les renseignements. Ensuite, nous avons étudié des plans d'autres chapelles construites à la même époque pour imaginer comment Notre Dame du Mont a pu être au XI<sup>ème</sup> siècle. Puis nous avons consulté des documents d'archives.*

*Ainsi, avec tous les renseignements, nous avons pu dater les différentes parties de la chapelle. Pour montrer les étapes de construction, nous avons fait des maquettes en argile.*

### **Avez-vous présenté vos travaux quelque part ?**

Oui, nous avons exposé les maquettes et des affiches à la Fête du Livre. Puis nous avons organisé un pique-nique avec les parents à Notre Dame du Mont, où nous avons fait une « visite guidée » de la chapelle.

### **Que pensez-vous d'une éventuelle restauration de la chapelle ?**

Nous pensons qu'il est souhaitable de la restaurer. D'ailleurs nous avons fait une enquête dans l'école pour connaître l'avis de nos camarades.

77 élèves ont été interrogés. Parmi eux, 59 élèves connaissent bien la chapelle. Elle fait partie de leur environnement parce-qu'ils vont y promener à pied ou en vélo, ou encore parce-qu'ils habitent le quartier. Certains sont allés à la fête du 15 août.

Quant à sa restauration, 35 élèves savent qu'elle est en mauvais état et aimeraient la voir restaurée.

Chacun a ses raisons. Les plus petits du CE1 disent : « Il faut faire la poussière et la réparer parce-que les pierres tombent... J'aimerais rentrer dedans pour faire des prières... ».

Les élèves du CM1 expliquent qu'il s'agit d'un monument historique qu'il faut préserver... Pour d'autres, il s'agit d'un monument sacré.

Des élèves du CM2 disent : « Il faut honorer ceux qui l'ont construite... »

et la restaurer pour mieux connaître notre histoire ».

### **Personne ne s'est prononcé contre une restauration ?**

Oui, il y a des élèves qui trouvent qu'elle est belle telle qu'elle est et qui pensent qu'il vaut mieux ne pas la réparer. Il ne veulent pas voir cet édifice refait « à neuf ».

Les enfants ont soulevé le problème. Ils désirent une véritable restauration qui non seulement empêcherait que « les pierres tombent », mais qui permettrait de lui redonner son aspect originel.

Or, nous le savons, une restauration qui dépasse le cadre de la réparation nécessite des moyens financiers importants. Un projet de restauration de Notre Dame du Mont n'est donc pas encore à l'ordre du jour, car nombreux sont les monuments dans la vallée qui ont besoin d'être restaurés, comme par exemple la chapelle de la Miséricorde.

Là, le projet est en cours. Alors, à quand le tour de la « Madone » ?

## **CLASSE DE MER : CM1/CM2 (Mlle Fancellu)**

Cette année-là, la classe de CM1/CM2 de l'Ecole Primaire de Breil/Roya a décidé de partir en classe de mer. Le voyage durera neuf jours, du lundi 15 juin 1998 au mardi 23 juin 1998. Il nécessitera la participation de tous, aussi bien financière que morale !

Le séjour doit se dérouler aux îles de Lérins, sur l'île Sainte Marguerite plus précisément.

Au programme sont prévues quatre séances de mini-catamaran et une initiation à la météorologie. Bien sûr, il faudra aussi étudier, mais pour le moment, les enfants n'y pensent guère. Ce qui compte, c'est de pouvoir partir !

Pour pouvoir faire du mini-catamaran, un premier obstacle est à franchir : le test de natation. Nous voilà tous en route pour la piscine municipale de Menton. Il faut nager 25 mètres, départ sauté, avec ou sans gilet, c'est déjà un avant-goût du départ. Tous les élèves réussissent ce test. Ouf !

Le lundi 15 juin 1998, toutes les formalités sont accomplies, les bagages sont bouclés, le car est là, tout est prêt.

Un dernier « au revoir » aux parents, et c'est parti.



Le car démarre, direction embarcadère du port de Cannes. De là, nous prendrons le bateau qui nous conduira à notre destination : l'île Sainte Marguerite.

Nous voilà sur l'île. C'est déjà un autre monde. Un des directeurs du centre vient récupérer tous les bagages qu'il emmène jusqu'au fort avec un tracteur. Il n'y a aucune voiture sur l'île, à part celle du garde forestier.

Arrivés au fort, nous nous installons dans les dortoirs. Ils s'ouvrent sur une ruelle pavée d'un côté, sur un « champ » de l'autre, que nous allons très vite rebaptiser « terrain de foot ».

C'est déjà l'heure du déjeuner, le premier repas que nous prenons tous ensemble.

Ensuite, étape obligatoire : visite de la salle de classe.

Tous les autres dortoirs sont occupés par d'autres classes, d'autres enfants.

L'après-midi passe très vite et malgré nos bonnes résolutions, nous ne regagnons les dortoirs que vers 22 h 30. Et le sommeil est encore long à venir !

Le lendemain, nous sommes déjà chez nous et tous les enfants s'approprient les lieux.



Il faudra attendre le mercredi pour la première séance de voile. Les enfants sont véritablement très attentifs. Ils se révèlent doués et bientôt, le vocabulaire des « marins » n'a plus de secrets pour eux.

Entre la voile, l'initiation à la météo, la visite du musée de la mer, la classe, le vendredi soir arrive si vite !

Déjà la moitié du séjour est passée.

Tous nos voisins sont partis. Nous sommes la seule classe qui reste sur l'île pour le week-end.

Au programme du dimanche : promenade, pique-nique et bronzage. Malgré les précautions d'usage, rares sont ceux qui échappent aux coups de soleil !

Le dimanche soir, le moment de la « boom » est arrivé. Une salle spéciale nous est réservée, c'est soir de fête !

Le parcours d'orientation à travers l'île occupe notre lundi.

Mardi 23 juin, dernier jour, dernière séance de mini-catamaran, les enfants obtiennent un diplôme qui consacre leurs performances.

C'est l'heure du départ, épuisés mais ravis...

Merci encore à tous ceux qui ont permis ce voyage, et tout particulièrement à Christine, Lucie et Christian, accompagnateurs efficaces et organisés.

Ce fut neuf jours merveilleux avec une classe exceptionnelle : Rose, Krystel, Vincent, Laurianne, Jérémy B., Julien, Manon, Julie B., Carlo, Julie C., Jérémy C., Eve, Boris, Gérald, Sylvain, Karima, Cindy, Christelle, Jef, Aurore, Emilie, Thomas.

Ajoutons que cette classe de mer a reçu une aide financière de l'Association des Parents d'Elèves, de la Mairie de Breil et du Conseil Général des Alpes-Maritimes, dans le cadre des classes transplantées.

\*\*\*

**Le méli-mélo (Thomas et Julie) :**

Les mots suivants sont cachés dans le tableau. Ils peuvent être dans le sens horizontal, vertical, de droite à gauche, de gauche à droite, enfin de haut en bas ou de bas en haut. Bonne chance !

Mots à retrouver : latte, matelot, mât, catamaran, paquebot, voile, foc, bôme, aviron, safran, nature, coque.



(Christelle et Emilie)

P	P	V	O	I	L	E	S	C	C
L	A	T	T	E	N	M	A	A	O
Q	Q	A	U	M	A	Q	F	T	Q
R	U	U	M	A	T	E	R	A	U
S	E	C	B	T	U	V	A	M	E
P	B	M	K	E	R	S	N	A	V
C	O	F	L	L	E	M	E	R	R
T	T	E	M	O	B	W	B	A	S
U	B	A	I	T	A	C	S	N	T
N	O	R	I	V	A	V	U	B	U

# UN ETE DE FETE EN ROYA-BEVERA

## EXPOSITION : **Marine et Annie JEANNARD**

*Les sculptures, céramiques, peintures de Marine et Annie Jeannard ont été exposées du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août à Breil/Roya, où des visiteurs nombreux et enthousiastes, tant connaisseurs que profanes, les ont longuement admirées.*

Dès son enfance, Marine Jeannard observe et se passionne pour le monde des humains.

Elle crée son univers d'hommes, de femmes et d'enfants qu'elle dessine tout au long des marges de ses cahiers d'écolière.

Des matériaux de fortune, terre de jardin, cailloux du chemin, lui permettent un peu plus tard de concrétiser ses ébauches par le modelage et la sculpture.

Ses personnages effilés, comme pour rejoindre le ciel, tentent de recréer le lien originel.

Issus de la terre, cette terre brassée d'oxydes naturels qui apportent une base colorante, rouge, brune, blanche, ils sont présentés sans artifice, simplement cirés ou quelquefois émaillés, pour éviter l'empreinte du temps.

Acteurs happés par une histoire propre à chacun, ils proposent leurs solutions...

C'est un clin d'œil à la vie, et peut-être... peut-être... se reconnaîtra-t-on, quelque part, en chacun d'eux.

\*\*\*

Nous avons relevé le message que Marine transmet avec ses oeuvres :

*« J'ai souhaité représenter ici tous les aspects de la vie. Le rire et la fantaisie, les pleurs et la souffrance, le rêve et l'idéalisme ; le tout avec une certaine réalité... »*

*Car pour moi, la vie a besoin d'être montrée telle qu'elle est, vraie, authentique, merveilleuse et cruelle aussi. J'ai compris avec le temps que tous les aspects existentiels avaient leur place, qu'ils étaient indispensables à l'évolution. Enfant, pourtant, j'aurais tellement aimé abolir la souffrance physique et morale ! Faire que n'existent que rire et joie...*

*Puis, comme vous, un jour, j'ai un peu grandi. Et depuis, la vie m'apparaît maintenant comme une aventure. Et alors... mettre l'accent sur la vie, les scènes qu'elle nous présente, est devenu pour moi une obligation, comme un chemin tracé auquel j'obéis avec docilité.*

*Et pour répondre encore à ceux qui ne comprendraient pas le sens de ces divers aspects, je n'ai rien inventé, la vie était là avant moi !*

*A nous de la rendre tellement belle. »*



# FESTIVAL D'ART BAROQUE

L'Association pour le Développement Touristique de la Roya-Bévéra, avec le soutien du Conseil Général des Alpes-Maritimes et du Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur la lancé le tout premier Festival d'Art Baroque des Alpes-Maritimes, les 4, 5 et 6 juillet derniers dans les villages de Sospel, Breil/Roya, Fontan, Saorge, La Brigue et Tende.

Gilbert Bezzina, « Kappelmeister » de l'Ensemble Baroque de Nice et directeur artistique des Baroquiales, a concocté un programme des plus éclectiques.

Si les grands concerts comme le « *Gloria* » de Vivaldi et les « *Sonate da Chiesa* » de Corelli ont enthousiasmé un public venu nombreux en soirée sur la majestueuse place Saint Michel de Sospel et dans l'église de Breil, d'autres concerts plus intimistes ont séduit les connaisseurs (*Musique de Table* à Notre Dame des Fontaines, Concert Jeunes Solistes avec gestique baroque au Couvent des Franciscains de Saorge, Sonates de Zamboni à Fontan). Et bien sûr, partout, les orgues historiques des vallées ont résonné, à la plus grande joie des amateurs (récitals de René Saorgin et Jean-Luc Etienne).

La Compagnie Zuzuerelone renouait avec les numéros de jongleurs et d'acrobates en vogue au XVIIème siècle, tandis que le Théâtre de l'Alphabet donnait une représentation des Fourberies de Scapin dans une mise en scène d'Henri Legendre.

Les projections des films « *Farinelli* » et « *Tous les matins du monde* » ont comblé les cinéphiles alors qu'en parallèle l'opération Cinébaroque était l'occasion pour les amateurs d'art lyrique de visionner dans un cadre convivial l'enregistrement de l'opéra « *L'Enlèvement au Sérail* ».

La ferveur était au rendez-vous le dimanche matin dans la cathédrale Saint Michel de Sospel lorsque le Père Chambon a célébré une grand messe baroque animée par la Martiale de Sospel et par l'Atelier Vocal de la Roya-Bévéra dirigé par Mme Frédérique Py, qui ont proposé un programme de musique et de chants sacrés.

Des visites guidées et un cycle de conférences en français et en italien ont permis aux amoureux du patrimoine baroque d'aborder des thèmes aussi variés que l'architecture, la musique, la sculpture, mais aussi des sujets plus spécifiques comme les décorations de stucs et le thème du Rosaire.

Les festivaliers ont eu tout le loisir d'admirer de nombreuses expositions artistiques et artisanales pendant les trois jours du festival (« *sculptures baroques* » à Sospel par Gigi Dandoy, « *La*



*route Royale de Nice à Turin* » à Saorge, « *patrimoine culturel et paysager de la Roya-Bévéra* » par Elisabeth Rossolin à Tende, « *La poésie des XVIIème et XVIIIème siècles* » et « *Les fifres et couteaux* » à Fontan, « *Chantier de restauration du Château Lascaris* » à La Brigue, tandis que les bibliothèques de la Roya-Bévéra ouvraient leurs portes pour permettre la consultation d'ouvrages traitant du baroque.

Saluons aussi la présence des communes qui ont répondu à l'invitation de Sospel : celles de la Roya bien sûr, mais aussi Menton, Castillon, Lucéram, Peille, le canton de Levens, Valberg et les villages italiens qui ont rivalisé d'imagination pour décorer et animer leurs stands de promotion touristique.

Les producteurs locaux et les artisans costumés ont largement contribué à faire revivre l'atmosphère des XVIIème et XVIIIème siècles en proposant dégustations de spécialités locales et démonstrations de métiers anciens, tandis que des groupes de la région (La Pignata de Castellar, Les Amis du Fifre, Ar Tanturulet et Le Studio de Monaco) assuraient l'animation des rues.

Enfin, la gastronomie était à l'honneur puisque les restaurateurs (en costume d'époque !) ont proposé des « menus baroques » inspirés des recettes originales, dans la tradition de Pierre de Lune et de Menon.

Ce premier succès laisse donc augurer un bel avenir pour cet événement culturel d'envergure en Roya-Bévéra. Nous vous donnons donc rendez-vous pour la première semaine de juillet 1999 pour la deuxième édition des Baroquiales.



# FESTIVAL DES MARIAGES

Du 17 au 19 juillet, le Festival des Mariages organisé par le Foyer Rural de Saorge a été l'occasion de rassembler habitants des villages de la vallée et estivants de passage autour de thèmes forts, permettant partage et découverte de différentes expressions de la vie rurale d'hier et d'aujourd'hui.

Pour la circonstance, des robes de mariées du début du siècle à nos jours ont été sorties des armoires pour être exposées ou portées. Le cortège, sillonnant les rues du village, a permis de faire découvrir des lieux chargés d'histoire. Un couple de mariés dans des toilettes médiévales côtoyait la mariée de la Stacada d'Breï.

Un repas sur la place du Soutaï a permis de partager les spécialités culinaires en même temps que les recettes des « grands-mères ».

La nuit tombée, une projection de diapositives tirées de photos prêtées, nous a fait revivre la cérémonie du mariage à travers plusieurs générations et moult familles.

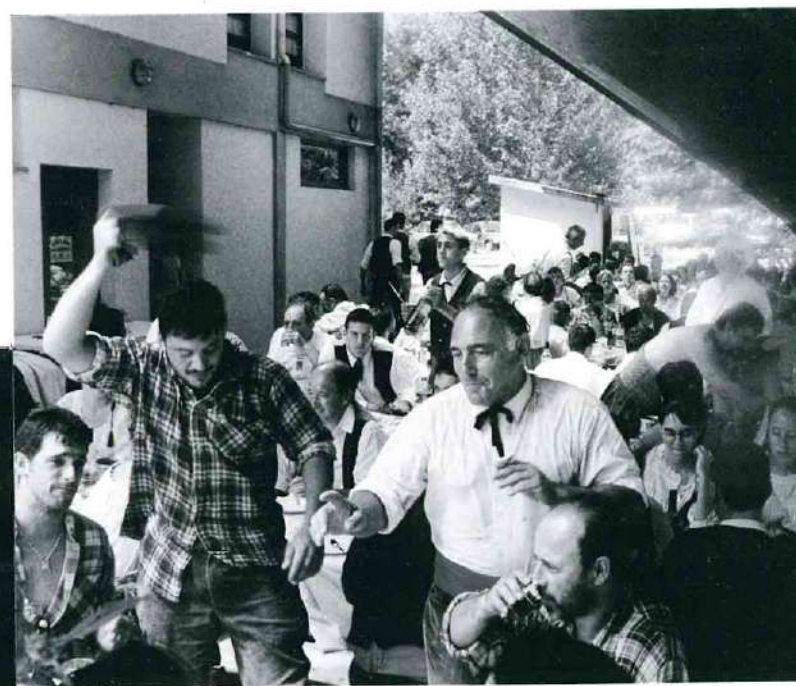
Des instruments anciens ont joué des airs traditionnels occitans incitant même les néophytes à danser valse anciennes, mazurkas et courantes. Les vielles à roues en particulier ont éveillé la curiosité du public.

D'anciennes pratiques, telles la « criée » ont été retrouvées pour annoncer en différents points du village, la projection d'un film en plein air.

En définitive, la variété des propositions a permis à chacun de s'exprimer, de participer ou de regarder tout en découvrant ou redécouvrant les richesses du patrimoine local.



Photos Foyer Rural de Saorge (ci-dessus) et Michel BRAUN (ci-dessous)



## ASTACADA

On ne présente plus «A Stacada», cette célèbre reconstitution historique de l'abolition du droit de cuissage par les Breillois, qui se déroule tous les quatre ans et qui a eu lieu cette année le 26 juillet...

Tout a déjà été dit et publié... sauf peut-être ces vues des « coulisses » de la fête, alors que les participants partageaient un repas convivial !



# ROYA-BEVERA MAGAZINE

Ont collaboré bénévolement à cette rubrique :

MMes. Thérèse GUASTA et Doris PERROTET, MM. José BANAUDO, Benoit BAUER, Charles BOTTON, Michel BRAUN, Francis DAHON, Frédéric PANSARD et François VIBOREL, ainsi que l'Association pour le développement touristique des vallées de la Roya et de la Bévéra, Electricité de France, l'Ecole dép. de musique et le Musée des Merveilles.

## ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Créée en 1984, à l'initiative du Conseil Général et des communes concernées, l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes couvre désormais la majeure partie de la « zone de montagne », soit plus de 80% de la superficie du Département.

### Les objectifs :

- Donner la possibilité aux enfants et aux adultes du haut et moyen pays d'étudier et de pratiquer la Musique dans les meilleures conditions, comme à ceux du littoral.
- Assurer une initiation musicale par la mise en place des « Jardins Musicaux » (enfants de 4 à 6 ans) et par des interventions en milieu scolaire (Ecole Primaire).
- Proposer aux habitants des manifestations musicales données aussi bien par les professeurs (Concerts) que par les élèves de l'Ecole (auditions publiques), apportant ainsi une richesse culturelle supplémentaire à la vie locale.
- Offrir aux associations musicales locales, une infrastructure de conseil et de soutien.

### L'enseignement musical :

Les cours sont assurés par des professeurs diplômés d'Etat, recrutés sur les listes d'aptitude de la Fonctions Publique Territoriale.

L'Ecole Départementale de Musique offre dans la Vallée de la Roya-Bévéra un large éventail de disciplines, qui pourront être ouvertes sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions :

- Jardin Musical pour les enfants de 4 à 6 ans.
- Formation Musicale, obligatoire pour les élèves instrumentistes.
- Trompette, Trombone, Orgue, Violon, Guitare, Accordéon, Piano, Clavier Electronique.
- Atelier Vocal Adulte, Chant Choral enfant,
- Atelier de Pratique Amateur, Atelier de Musique Traditionnelle.
- Classes d'ensembles permettant aux élèves de se produire en public.

### Les centres d'enseignements :

TENDE, BREIL SUR ROYA, SOSPEL.

### Rentrée scolaire 98/99 :

Nous informons les familles que les inscriptions pour la rentrée de 1998/99, sont ouvertes. Les dossiers d'inscriptions peuvent être retirés, soit au siège de l'Ecole Départementale, soit dans les Mairies.

Il est rappelé que les élèves (enfants ou adultes), reçoivent 1 heure de cours instrumental par semaine (groupes de 2 à 3 élèves) et 1 heure de formation musicale obligatoire (groupe d'environ 15 élèves).

Les cours ont lieu le soir après la scolarité d'enseignement général. Ils peuvent également être dispensés le mercredi ou le samedi, en tenant compte des éventuelles contraintes locales spécifiques (ski, etc...).

Les droits d'inscription pour la prochaine année scolaire, sont fixés à 1 270 F. Pour les enfants dont les communes participent au fonctionnement de l'Ecole Départementale de Musique.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes : Avenue Paul Montel - Cité des Moulins - Bât.38 - Esc.48 - 06200 NICE Tél. 04.93.83.60.40 - Fax. 04.93.83.31.83.

## LE MUSEE DEPARTEMENTAL DES MERVEILLES rend hommage au premier inventeur de la Vallée des Merveilles

« L'Echelle du Paradis », Clarence Bicknell et la Vallée des Merveilles : exposition du 15 juillet au 12 novembre 1998 à Tende.

En 1885, Clarence Bicknell (Londres 1842 - Castérino 1918) découvre, lors de ses recherches botaniques, les gravures rupestres de la Vallée des Merveilles, de la Vallée de Fontanalba et du Mont Bego.

Pendant 20 ans, jusqu'à sa mort en 1918, il va étudier et recenser ces gravures dont la première mention publiée paraît en 1652.

Clarence Bicknell, par l'ampleur et la rigueur de son travail, a été le premier inventeur de la Vallée des Merveilles. Il donnera des noms à ces gravures dont il recopiera 7 000 exemplaires dans la Vallée de Fontanalba et 4 500 dans la Vallée des Merveilles : le Chef de Tribu, la Voie Sacrée, ou l'Echelle du Paradis, roche dont il ne reste que quelques fragments. En établissant le premier corpus des gravures rupestres, Clarence Bicknell a conféré au site archéologique son identité patrimoniale.

L'exposition « L'Echelle du Paradis » présentée au Musée des Merveilles du 15 juillet au 12 novembre 1998, rend un hommage à Clarence Bicknell. Composée de 3 parties qui jouent de la clarté à la pénombre, l'exposition présente tout d'abord des panneaux iconographiques retraçant la vie et l'oeuvre de Clarence Bicknell. Puis

le visiteur découvrira un diaporama des photographies de paysages et de gravures prises par le chercheur. Enfin, dans un espace à la lumière très tamisée, des vitrines recèlent des objets personnels, émanant de la collection privée de la famille Bicknell et présentés pour certains d'entre eux pour la première fois au public.

Citons le livre d'or de la Casa Fontanalba, maison-chalet, refuge estival que Clarence Bicknell fit construire en 1905 à Castérino, des albums d'aquarelles de plantes, des correspondances, un jeu de cartes botaniques. Des relevés de gravures datant de 1897, prêtés par le Musée Archéologique de Gênes, complètent cette présentation.

Cette exposition revêt un caractère européen : elle est présentée en 3 langues, anglais, italien et français, et a pu être réalisée grâce au concours et aux prêts de musées et collectionneurs italiens, de la famille Bicknell et de l'Université de Cambridge.

Par ailleurs, dans le cadre des manifestations marquant le 80ème anniversaire de la mort de Clarence Bicknell, l'Institut International d'Etudes Ligures de Bordighera organise, du 30 octobre au 1er novembre 1998, le colloque « Clarence Bicknell, le opere e le raccolte - Vita artistica e culturale tra Otto e Novecento sulla Riviera di Ponente ».



## Clarence Bicknell, inventeur de la Vallée des Merveilles

Clarence Bicknell naquit en Angleterre en 1842. Jeune au moment où l'Empire Britannique était à son apogée, il fut par essence un homme de l'ère victorienne. Issu d'une famille très aisée, il grandit entouré de peintures et de peintres, et les arts décoratifs lui ont toujours été chers. Pasteur, il voyagea en Orient avant de rejoindre la communauté britannique de Bordighera. Botaniste, il explora méthodiquement le haut-pays ligure, à la recherche de fleurs sauvages qu'il identifiait, répertoriait et dont il peignait de parfaites aquarelles.

Il appliqua cette même compétence, acquise sur le terrain, aux gravures rupestres des Merveilles qu'il découvrit en 1885. Ces figures avaient déjà été remarquées, mais l'attitude et la discipline du naturaliste l'on conduit à en faire l'étude scientifique. En 1905, il fit construire à Castérino, à 1 550 mètres d'altitude, une maison-chalet appelée « Casa Fontanalba », qui fut dès lors chaque été son refuge, la base arrière de ses pérégrinations archéologiques autour du Bego. Il consacra les vingt dernières années de sa vie à l'étude des gravures rupestres du Mont Bego, de la Vallée de Fontanalba et de la Vallée des Merveilles.

*Personnalité aux multiples talents, Clarence Bicknell a résumé dans sa vie le meilleur de l'esprit du temps qui était le sien. Une vie marquée par la volonté de savoir et de faire, marquée par l'énergie avec laquelle il a entrepris chacune de ses oeuvres et, en guise de couronnement, le relevé, l'inventaire, la classification et la publication, du premier corpus des gravures rupestres protohistoriques du Mont Bego. Ces gravures pour lesquelles il déploya un véritable génie de la dénomination, pour lesquelles il nous a légué des noms qui semblent aujourd'hui issus d'une tradition ancestrale : le Chef de Tribu, la Voie Sacrée, la Roche de l'Autel ou encore l'Echelle du Paradis, roche gravée désormais détruite dont il nous reste quelques fragments et, justement, le nom.*

Prenant la suite des découvreurs et précurseurs qui, depuis le XVIIème siècle, ont signalé ce patrimoine archéologique d'exception, Clarence Bicknell, par l'ampleur et le caractère systématique de son étude, a été le premier inventeur de la Vallée des Merveilles. Il est à l'origine d'un siècle de recherche scientifique et de mesures de protection, à l'origine d'un siècle de passion patrimoniale pour le Mont Bego.

Au côté des aquarelles scientifiques, Bicknell peignit de splendides motifs s'inspirant des plantes et des gravures rupestres. Il réalisa de beaux albums et décora « Casa Fontanalba » dans cet esprit caractéristique des arts décoratifs de son époque. L'idéalisme de Clarence Bicknell a trouvé son expression dans le végétarisme et le pacifisme. Il s'intéressa aux idées des anarchistes et à leur rêve d'individus vivant en bonne intelligence. C'était un espérantiste enthousiaste et infatigable. Cette langue artificielle était une entreprise idéaliste dont devaient découler la communication et l'amitié entre les peuples. A un âge avancé, il voyageait encore pour assister aux congrès espérantistes et dactylographiait ses poèmes sur une machine à

écrire en braille pour le bénéfice d'espérantistes aveugles.

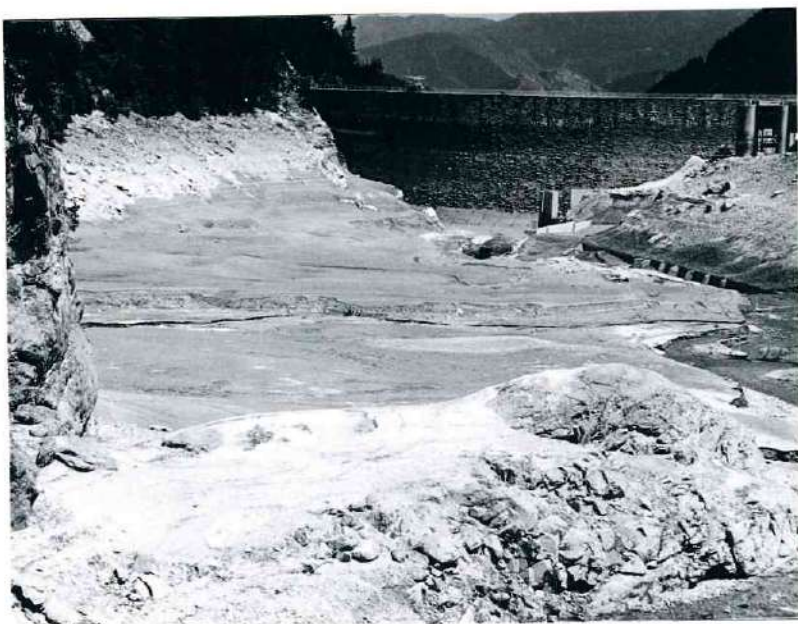
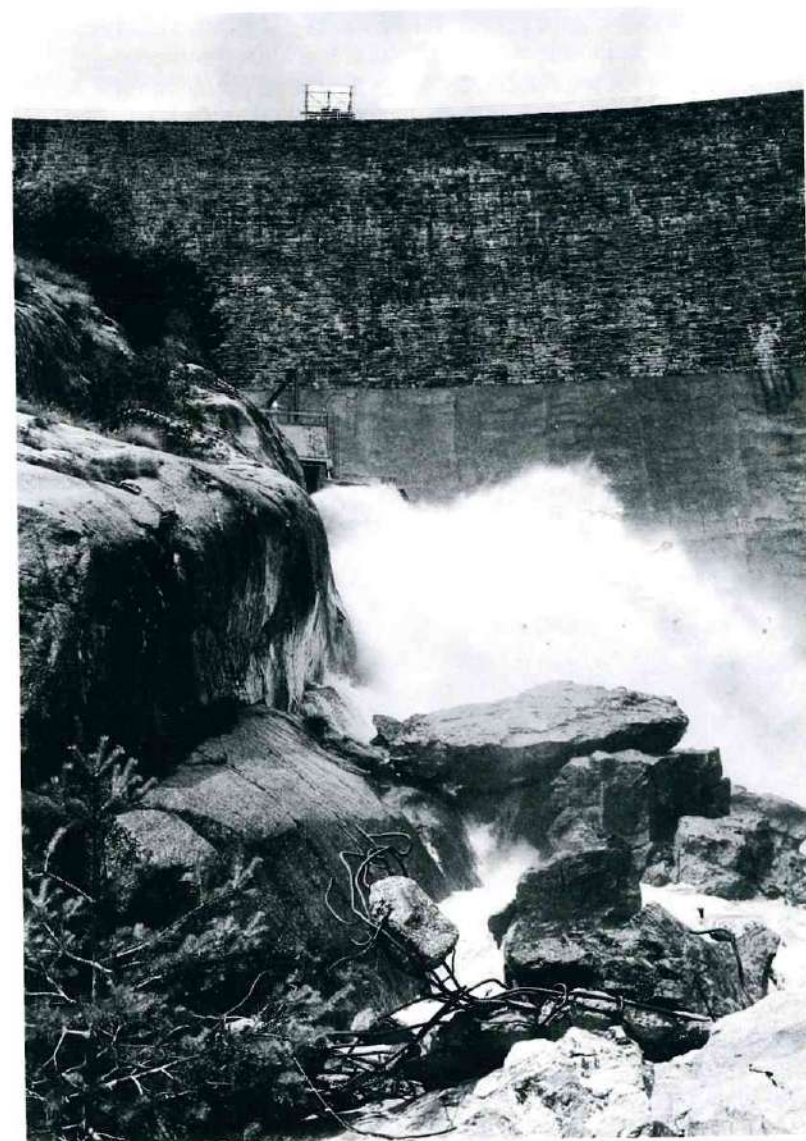
Il est mort le 17 juillet 1918 à Castérino, pendant la Grande Guerre, la première du vingtième siècle, qui décima la jeunesse d'Europe et qui mit fin à la période d'optimisme social en laquelle Bicknell avait foi. Il repose au cimetière de Tende.

## VIDANGE DECENNALE ET TRAVAUX D'ENTRETIEN AU BARRAGE DES MESCE

Construit entre 1912 et 1917 sous l'administration italienne, cédé à Electricité de France en 1947 puis modernisé dans les années 60 à 90, le barrage des Mesce forme un lac artificiel de 1.312.000 m<sup>3</sup>, alimenté par les bassins versants des vallons de l'Inferno, de Castérino et les lacs de la vallée des Merveilles. Ce barrage, culminant à 1374 m d'altitude, fournit l'eau nécessaire au fonctionnement de l'usine hydro-électrique de St. Dalmas-de-Tende.

Conformément à la réglementation, une vidange complète du lac a été effectuée à partir du 29 juin 1998 pour permettre la visite décennale des parties normalement immergées du barrage. Cette opération a révélé le bon état de l'ouvrage et s'est accompagnée de divers travaux de rénovation, portant essentiellement sur le dispositif évacuateur de crues. Le fonctionnement de son seuil déversant a été rendu automatique, son chenal étant élargi et doté de murs latéraux surélevés pour éviter les débordements. Par ailleurs, l'aspect des abords a été amélioré et l'ancien logement d'agents, désaffecté, a été démoli. Dans le courant du mois d'octobre, le lac a retrouvé son niveau habituel avec la remise en eau progressive du barrage.

*Ci-dessous, deux vues de la vidange du lac artificiel des Mesce en juillet 1998 : la vanne de vidange en action et la retenue entièrement à sec, un spectacle qu'il n'est donné de voir que tous les dix ans !*  
Photos Frédérick PANSARD



## UNE VISITE PRINCIÈRE A TENDE

Le 16 juillet dernier, le prince héritaire Albert de Monaco a parcouru en compagnie d'une cinquantaine d'amateurs (dont MM. Lorenzi, maire et conseiller général de Sospel, et Vassalo, adjoint au maire de Tende) la «Via Ferrata» de Tende. Cet itinéraire sportif et culturel, ouvert en 1997 dans les rochers au dessus du village, a connu cet été encore un grand succès de fréquentation.

## BILAN DE RADIOACTIVITE

### POUR LE MASSIF DU MERCANTOUR

Douze ans après la catastrophe de Tchernobyl, le ministère de la Santé a fait réaliser une enquête dans les vallées de la Tinée, de la Vésubie et des Merveilles sur la contamination résiduelle de cet accident nucléaire. L'étude, rendue publique fin août lors d'une conférence de presse à la mairie de St. Etienne-de-Tinée en présence du ministre Bernard Kouchner, n'a pas apporté de révélations réellement nouvelles par rapport à ce qui avait été affirmé auparavant par les organismes publics, à savoir la présence réelle d'éléments radioactifs en certains secteurs de haute montagne, mais à des doses ne présentant pas de danger pour un séjour ponctuel ni en cas de consommation de produits-animaux ou végétaux.

## DEVELOPPEMENT DU TELEPHONE PORTABLE EN ROYA ET BEVERA

Après le réseau de téléphonie mobile Itinériss, développé en 1996-97 par l'opérateur national France Télécom, les vallées de la Roya et de la Bévéra sont désormais également accessibles par le réseau SFR implanté par le groupe Cégétel. Le représentant régional de cette entreprise a présenté en juin dernier à Sospel les possibilités offertes par son propre réseau qui, grâce à sept nouvelles stations relais, permet de couvrir l'ensemble des deux vallées et notamment l'itinéraire routier en direction de Vintimille et Menton.

## NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LE TUNNEL ROUTIER DU COL DE TENDE

Le rapport d'experts sur les percées alpines remis cet été au ministère des Transports («rapport Brossier») a dénié tout caractère prioritaire au projet très contesté de tunnel routier du Mercantour, qui aurait relié la vallée de la Tinée à celle du Gesso. Le tunnel du col de Tende, par contre, est bien pris en considération par cette étude : son «retubage» est préconisé, plutôt que le percement d'une nouvelle galerie à une altitude inférieure de 80 m, de manière à ne pas générer un trafic de camions supplémentaire qui n'amènerait que des désagréments à la vallée. De plus, l'idée évoquée précédemment d'un tunnel à péage est rejetée par les experts qui ont étudié ce dossier. Les élus des provinces de Cuneo, d'Impéria et du département des Alpes-Maritimes, réunis à Cuneo le 10 juin, ont signé une motion en faveur de la réalisation d'un nouveau tunnel, sans péage et de caractéristiques ne favorisant pas le passage d'un flux important de camions.

## NOUVELLES DE LA VOIE FERREE NICE - CONI

La presse locale s'est faite l'écho d'un épisode survenu le 23 août dernier, lorsqu'un train Nice - Breil a dû être remplacé par un autocar et que le conducteur de celui-ci, devant passer par les cols de Braus et de Brouis s'est... perdu en route, arrivant à destination avec plus de 2h30 de retard ! Le journaliste auteur de cet article à connotation humoristique a toutefois omis de mentionner que l'autorail supprimé était tombé en panne suite à un acte de vandalisme. Quoiqu'il en soit, cette anecdote met en lumière deux faits indéniables : d'une part le sous-équipement actuel de la section Nice - Breil en moyens d'exploitation et en matériel, d'autre part l'impossibilité d'assurer par la route un service de remplacement équivalent sur l'itinéraire de la voie ferrée, qui avec son tracé direct demeure «imbattable».

Fin septembre, à l'occasion d'une semaine de promotion des transports publics organisée dans toute la France, les voyageurs du premier train montant de Nice à Breil le matin ont eu droit à un accueil personnalisé avec petit-déjeuner. Plusieurs élus et responsables SNCF ont emprunté



Quelques participants au pèlerinage se reposent à l'ombre de la chapelle de Ste. Anne de Castou, près de Saorge.  
Photo Francis DAHON

ensuite le second train pour faire le point sur le programme de modernisation de la ligne, portant essentiellement sur l'amélioration du tronçon desservant la banlieue niçoise jusqu'à Drap-Cantaron, approuvé depuis plusieurs années et devant être co-financé par la SNCF, la région et le département. Ce projet n'a pas encore été mis en application, du fait de la réforme administrative qui a confié la gestion des infrastructures ferroviaires à un nouvel organisme : le Réseau Ferré de France (RFF). Un accord avec ce nouveau partenaire devrait donc concrétiser cette indispensable modernisation.

Par ailleurs, l'étude confiée au cabinet Systra sur la voie ferrée, dans le cadre de la prise en considération des solutions alternatives aux percées alpines routières, a été présentée dans la première quinzaine d'octobre aux différents partenaires concernés et il ne fait pas de doute que ses conclusions devraient souligner l'intérêt de mettre à profit les énormes potentialités internationales de cet itinéraire, actuellement sous-exploitées par ses deux opérateurs.

## LE PELERINAGE DE STE. ANNE A SAORGE

Le village de Saorge a essaimé des chapelles sur chaque versant de ses montagnes. Témoignages d'un temps où l'homme façonnait tous les vallons et coteaux, elles dressent fièrement leurs clochers familiers. Cette vue au loin rassure : comme le phare sur la mer, la chapelle dans la montagne annonce un lieu connu, une présence humaine, un accueil pour une halte. L'Office municipal d'animation et de traditions populaires de Saorge (OMATP), renouant avec la tradition, a organisé le 25 juillet 1998 un pèlerinage à la chapelle Ste. Anne, située au hameau de Castou. Nous avons évoqué l'histoire de ce sanctuaire dans «Le Haut-Pays» n°36.

Messe en plein air, visite de la chapelle, vin, pastis et spécialités saorgiennes, pique-nique convivial avec échanges de plats, allocution en langue saorgienne, chants traditionnels ; cette journée placée sous les auspices du soleil et de l'amitié a été une parfaite réussite. Toutes

les communautés étaient présentes : les Saorgiens de souche habitant le village, les familles installées à Castou et vivant de sa terre, les visiteurs de l'été, Saorgiens ou pas, amoureux du village. Etait présente aussi chaque génération, depuis «Manu», alerte nonagénaire figure de proue de Saorge, jusqu'à quelques nourrissons éclatants de santé, gorgés de l'air et de l'eau des montagnes. La solidarité et l'amour fraternel des temps anciens ont été retrouvés pendant toute une journée près de la chapelle Ste. Anne. C'était là le but recherché et tous les participants se sont donnés rendez-vous pour l'an prochain pour un nouveau partage du pain et de la joie simple.

## CLUB DES JOYEUSES MARMOTTES DE TENDE

Pour sa troisième année d'activité, le Club des Joyeuses Marmottes recommence ses après-midi récréatives dans la salle de musique de Tende, le jeudi de 14 à 18 heures, à partir du 15 octobre 1998 et jusqu'à la fin juin 1999. Qu'on se le dise : venez nombreux !

## COURRIER DES LECTEURS

### QUE LE MONDE EST PETIT...

Notre fidèle lectrice tendasque, Mme. Thérèse GUASTA, nous a fait part d'une rencontre peu commune, qui l'a replongée plus de cinquante ans en arrière.

En cette chaude journée de la mi-juillet 1997, Tende fête Saint Eloi, patron des muletiers et charretiers. Il est midi et le défilé en musique vient de s'achever. Au «Ciàn», les groupes se dispersent et tous, habitants, visiteurs et touristes, s'apprêtent à aller déjeuner. Une dame d'une cinquantaine d'années regarde avec attention le groupe de maisons qui sépare la route nationale de la rue Maurice Sassi, puis elle essaie de questionner une commerçante, en Italien. Celle-ci lui répond :

- «Je n'étais pas là à l'époque, et puis je n'ai pas trop le temps maintenant».

Une Tendasque, qui se trouvait à côté, entend la question :

- «Era qui la via Gabella, prima ?» (C'était ici la rue de la Gabelle, autrefois ?)

Etant née à Tende avant la guerre et ayant toujours vécu dans le quartier, Thérèse lui répond que oui.

- «Alors, ici, c'était la maison Bosio ?»

- «Mais oui...»

- «Figurez-vous que je suis née ici pendant la guerre. Maintenant, j'habite bien loin d'ici, à Bari dans le sud de l'Italie».

Tout d'un coup, Thérèse se souvient...

- «Moi aussi j'ai habité là ! Mais alors, vous êtes Anna-Maria ? C'est moi qui suis allée chercher la sage-femme quand vous êtes née !»

Dans cette ambiance de fête, au moment où on l'attendait le moins, le passé vient de ressurgir...

Nous sommes en 1943. Au gré des mutations de son unité, un officier italien est venu habiter cette maison à Tende, accompagné de sa mère et de son épouse, à ce moment-là enceinte. Alors que celle-ci n'a pas encore accouché, l'officier a été appelé dans le sud de l'Italie, où les Alliés viennent de débarquer, laissant les deux femmes à l'abri à Tende.

Une nuit, l'enfant se présente. La mère et la grand-mère se trouvent plutôt désespérées : c'est la première fois, elles se sentent si seules dans ce village où elles ne connaissent presque personne, et puis le père est si loin, exposé aux dangers des combats...

Mais leurs voisins de palier, Thérèse et son mari Jean, sont là. N'ayant encore jamais vu d'accouchement, ils sont plutôt impressionnés mais ils ont néanmoins les bons réflexes. Pendant que lui apporte de l'eau chaude, elle brave le couvre-feu et sort chercher la sage-femme. Quelques minutes plus tard naît Anna-Maria...

En l'absence du père, le nouveau-né est déclaré à la mairie le lendemain en présence de trois témoins, des officiers en garnison à Tende qui ont connu son père. Les voisins vont prendre soin d'elle et le propriétaire de la maison, avec son petit-fils, part chaque jour aux fermes de la Pia pour lui chercher du lait. Puis, les semaines passent, la tourmente de la guerre se rapproche et la famille part en Piémont, où le père trouvera une mort tragique à Boves.

Cinquante-quatre années ont passé. Qui, à Tende, se souvient encore de cette nuit où Anna-Maria est née dans la vieille maison de la via Gabella ?

Revenue de la lointaine Bari pour un voyage en Piémont, elle a l'idée, en cet été 1997, de passer le col de Tende pour revoir ce pays où elle est née et où elle n'est jamais retournée depuis la guerre. Une idée qui l'a conduite à rencontrer, par un hasard miraculeux et dans la cohue de la fête, la seule personne qui pouvait se souvenir d'elle !

Après être tombées dans les bras l'une de l'autre, Anna-Maria et Thérèse ont promis de se revoir. Depuis, elles se téléphonent et s'écrivent régulièrement en attendant une nouvelle visite de Bari à Tende : pour la prochaine Saint Eloi, bien sûr !

### UNE RENCONTRE AU COL ST.JEAN...

«Au début des années 1930, nous nous promenions en famille sur la route qui va vers le col St. Jean et le Barbonnet (NDLR : au dessus de Sospel). Nous admirions la vue, qui est superbe, quand vint vers nous un vieux paysan avec son mulet. Après un aimable bonjour, il se mit à nous parler et peu à peu égrena ses souvenirs».

«Il nous raconta qu'à l'époque de son enfance, toute la campagne autour était plantée de blé, mais il arrivait que certaines années la récolte soit perdue ou insuffisante. Alors, son père, avec les hommes du village -il s'agissait du vieux village de Castillon- partait en caravane avec ânes et mulets par les sentiers de montagne pour aller à Vintimille, ou plus loin, acheter du blé et de la farine. D'après lui, c'était un voyage qui pouvait durer deux à trois semaines, selon la difficulté qu'ils avaient à trouver ces denrées, et qui n'était pas sans imprévus. Aussi, les hommes prenaient-ils leurs fusils avec eux car, paraît-il, les mauvaises rencontres en chemin n'étaient pas inconnues !»

Doris PERROTTET

## BIBLIOGRAPHIE

\* **LA VALLEE DES MERVEILLES**, de Michel Bricola et Béatrice Cardinale, aux éditions du Cabri. Un album photo de 108 pages, format 23,5 x 23,5, relié sous couverture cartonnée, entièrement illustré en couleurs. **Voir présentation en page 24.** En vente 198 francs franco de port aux éditions du Cabri.

\* **TREIZE RANDONNEES AUTOUR DU MONT BEGO**, d'Alain Grinda et Jacques Drouin, aux éditions de l'Envol. Un livre de 144 pages, format 15,5 x 17, relié sous couverture cartonnée, illustré de cartes et 25 photos en noir et en couleurs. Ce petit guide propose 13 itinéraires de découverte de ce haut lieu du parc national du Mercantour, autant d'invitations à apprivoiser le mystère des roches gravées de la région du mont Bégo. Chaque «balade» fait l'objet d'informations pratiques et d'un commentaire dont le style, émaillé d'impressions sur les sites décrits, tranche agréablement sur la sécheresse des topoguides traditionnels. En vente 120 francs en librairie ou auprès des éditions de l'Envol, 04300 Mane. Tél. 04 92 75 41 20.

\* **LES PENITENTS BLANCS DE SOSPEL**, de Roger Gnech. Une brochure de 78 pages, format 17 x 24, brochée sous couverture souple en couleurs, illustrée en noir et blanc. Une étude inédite sur la confrérie des Pénitents Blancs de Sospel, toujours en activité après 600 ans d'existence : ses fonctions et son histoire y sont analysées et illustrées par des statuts, des listes de membres, des textes de prières et cantiques, ainsi qu'une description de la chapelle Ste. Croix de Sospel. En vente 100 francs dans les librairies de Sospel.

\* **A CHEVAL SUR LA FRONTIERE**, édité par le Parc National du Mercantour. Un dépliant illustré en couleurs, informations pratiques, textes français et italien, décrivant les possibilités d'itinéraires équestres franco-italiens, depuis la haute vallée du Tanaro jusqu'à celle de l'Ubayette. Concernant la haute Roya, l'itinéraire décrit passe par le Marguareis, le col des Seigneurs, Viévola, le col du Sabion et celui du Veï del Bouc. Disponible auprès des offices de tourisme et des bureaux du Parc National du Mercantour. Tél. 04 93 16 78 88.

\* **LA VIA FERRATA DES COMTES LASCARIS**, édité par la commune de Tende. Un dépliant illustré en couleurs sur la «via ferrata» (itinéraire équipé) récemment ouvert au dessus du village de Tende et sur la paroi d'escalade Bernard Gobbi aux Mesce. Disponible auprès de l'office de tourisme de Tende. Tél. 04 93 04 73 71.

# LA «PETITE HISTOIRE» DU HAUT PAYS



Parmi les lecteurs du «Haut-Pays», combien ne possèdent-ils pas dans leur grenier, leurs malles ou leurs tiroirs, des souvenirs de famille tels que vieux articles de journaux, photos, cartes postales, gravures, etc... Ces objets, qui paraissent parfois bien anodins ou d'une valeur strictement personnelle, peuvent représenter un intérêt exceptionnel pour l'histoire de nos vallées. Ils peuvent en effet rappeler des anecdotes ou des événements plus ou moins oubliés, voire même révéler des épisodes complètement ignorés de la vie du haut-pays.

Heureusement, certains lecteurs n'hésitent pas à nous prêter leurs «trésors» et à nous faire part de leurs découvertes, ce qui nous permet de présenter des documents exceptionnels comme celui-ci. Nous espérons que cette publication encouragera beaucoup d'autres personnes à nous communiquer des souvenirs du même ordre, de manière à alimenter régulièrement cette rubrique.

## LE CONSEIL DE REVISION DE LA CLASSE 1961 A BREIL-SUR-ROYA

Au moment où le service militaire obligatoire va bientôt disparaître sous sa forme actuelle, cette image nous rappelle la tradition du «conseil de révision», thème sur lequel un article est en préparation pour une prochaine revue «Le Haut-Pays». La photo, communiquée par M. Marino REY, montre un groupe de conscrits de la classe 1961 (nés en 1941) à Breil. On reconnaît debout à l'arrière-plan, de gauche à droite : Michel Amério (fifre), «Néno» Nasutti, André Estève, Serge Martino, Auguste Cotta, Elso Migliore, Mario Burelli, Marino Rey et Marius Domérégo (tambour) ; assis au premier plan, de gauche à droite : Jean Da Re, Jean-Marie Gaudin-Bridet, André Masseglia, Jean-Claude Masseglia et Jean Ricci.

## UN NOUVEL OUVRAGE

AUX EDITIONS DU CABRI

### LE DERNIER DES DJUTAS,

par Antonin Sève dit Toni Baloni, aux éditions du Cabri.

Un livre de 256 pages, format 15 x 21, au texte intégralement bilingue (Français et Gavot de la Vésubie). Dans ses «**CONTES D'EN HAUT**» parus en 1994, l'auteur s'était attaché à faire revivre tous les moments de la vie des paysans vésubiens et à retrouver les mots de leur parler provençal alpin : «lou Gavouot». De nombreux lecteurs s'y sont retrouvés avec plaisir et l'ont encouragé à poursuivre son exploration du temps passé. Dans sa Vésubie natale, il continue à porter sa pierre à l'édifice du souvenir : ne l'a-t-on pas nommé «barde du haut pays» ? Avec «**LE DERNIER DES DJUTAS**», Toni Baloni nous fait suivre une saga familiale qui va des souvenirs des temps anciens aux rencontres des temps modernes : «*Lou viei reloge pica toujou las ouros aco dai Djutas... Lou temp que passa*». En vente 148 francs franco de port aux éditions du Cabri.



Le premier livre de Toni Baloni, «**CONTES D'EN HAUT**», est toujours disponible au prix de 198 francs franco de port à la même adresse.

## LE DERNIER DES DJUTAS

« RENCONTRES »

Antonin STEVE  
dit Toni BALONI



LES EDITIONS DU CABRI

## LA GRANDE NOUVEAUTÉ DES ÉDITIONS DU CABRI

### AU COEUR DU MERCANTOUR : LA VALLEE DES MERVEILLES,

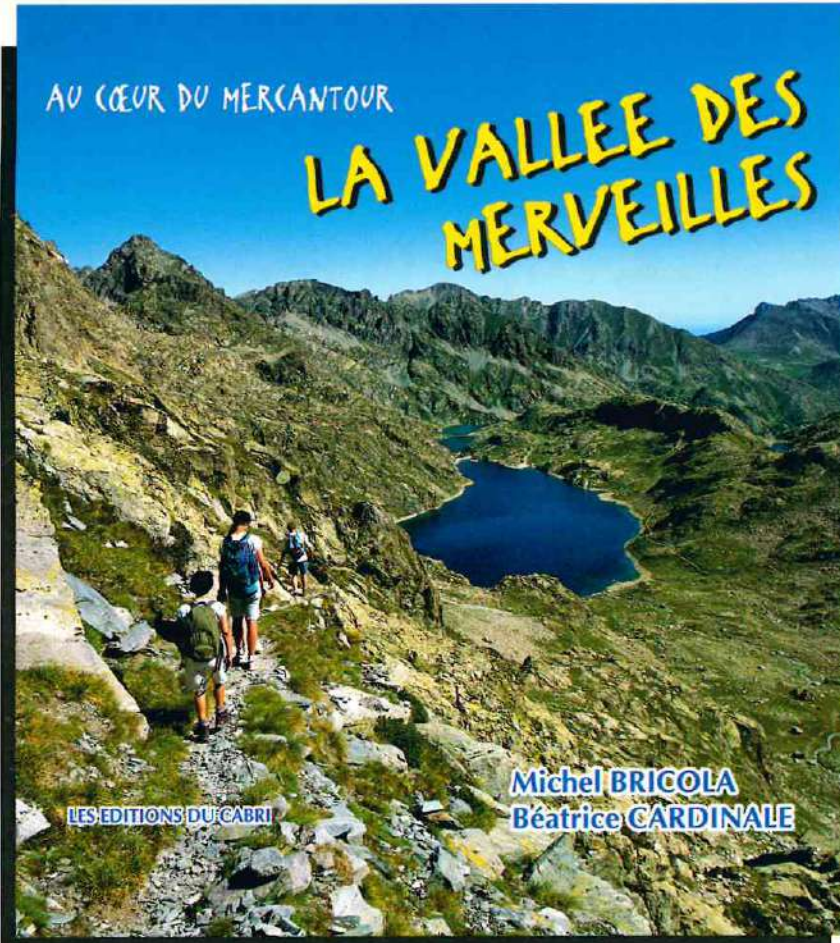
par Michel BRICOLA et Béatrice CARDINALE

Les auteurs de cet album fréquentent la montagne depuis de nombreuses années. Grâce à d'innombrables heures passées au contact de la nature, ils ont développé un véritable flair de « braconniers de l'image ». C'est donc en professionnels de la photo et de la randonnée, mais surtout en naturalistes passionnés, qu'ils nous font découvrir cette mythique Vallée des Merveilles. Préface du Sénateur-Maire de Tende José Balarello.

Un splendide album relié, format 23,5x23,5 cm, 108 pages, illustré exclusivement en couleurs par des photos sur la faune, la flore, les gravures rupestres et les paysages de la Vallée des Merveilles.

Prix de vente 198 francs.

(Les précédents livres de Michel Bricola « MONTAGNES ET ALPINISTES DES ALPES MARITIMES » et « LE LOUP DU MERCANTOUR » sont toujours disponibles aux prix de 198 et 98 francs)



**FAUNE,**  
**FLORE,**  
**GRAVURES**  
**RUPESTRES,**  
**PAYSAGES ...**



CET ALBUM EST DISPONIBLE EN LIBRAIRIE OU DIRECTEMENT CHEZ L'ÉDITEUR :  
LES ÉDITIONS DU CABRI, QUARTIER GIANDOLA 06540 - BREIL/ROYA  
Téléphone : 04.93.04.46.91 / Télécopie-Fax : 04.93.04.92.23